

CONTRAT A3

C-MAC embauchera 100 travailleurs supplémentaires

MAGNÉSIUM A8

Deux étapes sur trois franchies dans le projet Magnola

HOCKEY D1

Deux buts de Richer dans un gain de 3-2 du Canadien



Stéphane Richer est sorti de sa léthargie face aux Rangers, hier soir.

Record d'équipe de huit revers de suite pour les Nordiques

CONTESTATION A5

«Bromptonville sera dans la MRC de Sherbrooke un jour»



Le maire Clément Nault de Bromptonville

AVEC LA TPS B8

Un rapport des 10 provinces parle de 400 000 chômeurs

ÉGLISES A5

Bien de nouveaux usages pour les temples protestants

MÉTÉO A2

(313e jour de l'année)

Pluie: 2 à 12 C
Lever du soleil: 6h37
Coucher du soleil: 16h24
Demain: nuageux



Le premier ministre ontarien David Peterson et son homologue québécois Robert Bourassa à leur arrivée à Ottawa, hier.

Lac Meech: Bourassa raffermi sa position

«Le Québec ne peut être encore humilié»

Suzanne DANSEREAU Ottawa (PC)

Le premier ministre du Québec a fait savoir sans équivoque hier qu'il ne bougerait pas d'un pouce en ce qui a trait au Lac Meech.

Lors d'une entrevue à l'émission «The Journal» du réseau anglais de Radio-Canada, accordée juste avant l'ouverture de la Conférence des premiers ministres sur l'économie, M. Bourassa a dit que le Québec ne pouvait pas «dans un certain sens, être humilié encore une fois» et que les cinq conditions qu'il avait fixées et auxquelles répond l'entente du lac Meech sont «les plus raisonnables que le Québec n'a jamais faites».

«Je crois au Canada et c'est pourquoi je suis arrivé avec des conditions si modérées.»

«Voilà 25 ans, le Canada s'est demandé: que veut le Québec? (what does Quebec want?) Je suis revenu en 1985 et j'ai dit que le Québec voulait réintégrer la Constitution avec les conditions que voici. Je croyais qu'elles seraient acceptées dans la mesure où certaines d'entre elles avaient déjà été acceptées dans le passé», a-t-il déclaré, mentionnant que même Pierre Elliott Trudeau s'était montré d'accord avec un statut distinct pour le Québec.

M. Bourassa a laissé savoir à l'intervieweuse Barbra Frumm qu'il ne pourrait pas retourner chez lui au Québec s'il «reculait» sur cette entente.

Et il a donné la réplique au premier ministre terre-neuvien Clyde Wells, qui, à son arrivée à la conférence, a tenu un discours passionné contre l'entente et a dit que peu importe les résultats de la conférence, il présenterait lundi une motion au Parlement pour retirer l'appui à Meech.

«La raison, plus que la passion devrait guider M. Wells», a déclaré M. Bourassa, ajoutant qu'il croyait que son homologue terre-neuvien «était assez grand pour assumer ses responsabilités en tant que premier ministre et Canadien.»

M. Bourassa jouit de l'appui non

équivoque et solide de son homologue ontarien David Peterson dans l'épineux dossier constitutionnel qui hantera le déroulement de la conférence des premiers ministres.

Lors d'une conférence de presse conjointe sur le TGV (train à grande vitesse) Québec-Windsor organisée hier après-midi, avant la conférence, M. Peterson a rabroué Clyde Wells pour son intention de rescinder l'accord.

«Ce serait un geste très destructif et cela empoisonnerait le climat des relations inter-provinciales et fédérales-provinciales» a-t-il d'abord déclaré.

Puis il a ajouté: «C'est une question de jugement (...) C'est la première conférence des premiers ministres pour M. Wells. Je pense qu'il est important qu'il comprenne l'atmosphère, l'histoire du Lac Meech. Nous, n'est-ce pas Robert, cela fait quatre ou cinq ans qu'on en discute. J'espère qu'après cette conférence M. Wells va mieux comprendre l'histoire du Lac Meech et la responsabilité qui lui revient.»

Autres textes en B1

Scientifique sherbrookoïse sur les traces des cercles mystérieux à l'île d'Anticosti

François GOUGEON Sherbrooke

Dans la foulée des cercles mystérieux qui ont été remarqués au sol en Angleterre et au Manitoba, et qui alimentent les spéculations de nombreux spécialistes, un scientifique sherbrookoïse est confronté à un phénomène similaire pour lequel aucune explication n'a encore été trouvée.

Professeur au département de

Samson Bélaire Estrie rejoint le groupe RCMP

Les deux plus importants concurrents fusionnent

Gilles FISSETTE Sherbrooke

Les firmes Raymond, Chabot, Martin, Paré ainsi que Samson Bélaire Estrie viennent de conclure ce qui semble être la plus importante transaction à survenir dans le secteur des services en Estrie.

Hier, en fin d'après-midi, ces deux firmes ont annoncé leur totale fusion au sein de ce qui devient, disent-ils, «le plus important cabinet québécois d'experts comptables et de conseillers en administration à l'extérieur de Montréal».

Sous la dénomination de Raymond, Chabot, Martin, Paré, on retrouvera désormais 217 personnes dont 29 associés, 134 professionnels et 54 employés de soutien au service d'environ 10 000 clients servis à travers les bureaux de Sherbrooke, Granby, Lac-Mégantic, Coaticook, Asbestos et Magog.

Touche Ross

Cette fusion survient le jour même où, à l'échelle du pays, Samson Bélaire officialisait sa fusion avec la firme Touche Ross. Pas moins de 98 pour cent des associés de Samson Bélaire ont voté en faveur de cette fusion, mais pas ceux de l'Estrie, qui ont alors décidé de se joindre à leurs grands rivaux.

L'associé principal de Samson Bélaire Estrie, M. Guy Savard, a expliqué que la fusion de Samson Bélaire avec la société Touche Ross a amené les associés de Samson Bélaire à remettre en question leur appartenance à ce groupe. De là, les pourparlers avec ceux qui, jusque là, représentaient en fait de féroces concurrents.

La fusion avec Touche Ross, précise-t-il, venait menacer l'autonomie des bureaux régionaux. A son avis, la nouvelle firme issue de la fusion sera davantage interventionniste et prive les bureaux régionaux de l'autonomie indispensable au développement en région.

Aucun emploi perdu

Pour le président et chef de la direction de RCMP, M. Serge Saucier, ainsi que pour le vice-président et directeur régional du bureau estrien de RCMP, M. Nil Allaire, et l'associé



Les trois artisans de la fusion: Guy Savard de Samson Bélaire Estrie, Serge Saucier, président et chef de la direction de RCMP, et Nil Allaire, de RCMP en Estrie.

principal de Samson Bélaire Estrie, M. Guy Savard, il est important de souligner que la fusion des deux groupes se fait en respectant chaque employé, de part et d'autre.

Chacun, disent-ils, y trouve son compte. Aucun emploi ne sera perdu. Si, dans une même ville, un bureau ferme au profit de l'autre — où les deux firmes étaient présentes jusqu'à maintenant —, le personnel ne sera pas affecté.

Mieux, d'indiquer M. Saucier, tout porte à croire qu'une meilleure expertise et la possibilité d'offrir de nouveaux services permettront à la nouvelle firme régionale d'accroître rapidement son personnel.

«Nous offrons 93 services différents. Il est possible de croire qu'il y aurait prochainement 93 experts à Sherbrooke pour ces services», de lancer M. Saucier.

Deux vice-présidents

L'accord entre les parties prévoit une parité dans les postes de responsabilité. A l'intérieur de la nouvelle

firme RCMP en Estrie, M. Nil Allaire occupera le poste de vice-président de la région tandis que M. Guy Savard se retrouvera vice-président des projets spéciaux. Tous deux siègeront au comité exécutif provincial.

Par ailleurs, au conseil de direction provincial, on retrouvera quatre représentants de la région dont deux de chacune des firmes qui ont fusionné, soit MM. Guy Savard et Patrick Cloutier et MM. Nil Allaire et Jean-Maurice Croteau.

Enfin, au comité de gestion régional siègeront huit membres dont quatre de chacune des deux firmes.

Pour eux, il est évident que cette fusion ne fera que profiter à la clientèle puisqu'elle aura droit à une gamme de services encore plus grande, dont certains ne pouvaient être offerts qu'à partir de Montréal, par exemple.

La firme régionale aura également davantage de poids dans l'avancement de dossiers régionaux tels que celui d'une industrie de la formation, a estimé M. Savard.

Nouveau bureau Samson Bélaire dès lundi p. C1



Malgré l'appel émouvant du numéro un Egon Krenz, des milliers d'Allemands de l'Est continuent de quitter leur pays en passant par la Tchécoslovaquie. Ces cinq derniers jours, 45 000 personnes ont suivi cette filière. Les détails en page C11.

«Renouveau révolutionnaire du socialisme en RDA» (Krenz)

géographie de l'Université de Sherbrooke, Jean-Marie Dubois se perd en conjectures sur la présence de cercles bien visibles apparaissant çà et là du haut des airs sur l'île d'Anticosti, située dans l'estuaire du fleuve St-Laurent. Plus précisément, ces traces curieuses se situent dans deux poches localisées au centre-ouest de la pointe de terre émergeant des eaux.

Taches sphériques

Tout a débuté en 1980 alors que, dans le cadre d'un travail, M. Dubois s'adonnait à des opérations de photographie aérienne de l'île. Les images qui en résultent sont évidentes: en différents endroits des deux secteurs recensés, l'un d'une superficie d'environ 30 kilomètres sur 20 et l'autre d'une dizaine de kilomètres, apparaissent des taches sphériques plus pâles qu'aux alentours, de moins d'un kilomètre de diamètre. La démarcation est très nette.

«Une fois sur le terrain, on constate qu'à l'intérieur du cercle les épinettes noires boisant l'île y sont moins denses qu'ailleurs. Sur le reste, au niveau de la hauteur et de la grosseur des arbres, il n'y a aucune différence. Le fait se rapproche du phénomène des cercles au sol dans le sud de l'Angleterre et au Manitoba dont parlent les médias ces jours-ci. Sauf que dans le cas de l'île d'Anticosti, on se trouve en milieu forestier», expose le professeur.

Depuis longtemps

Il n'en fallait pas plus pour piquer la curiosité de M. Dubois qui a pu constater qu'en faisant l'analyse de photos aériennes des années 30, ces cercles existent depuis longtemps. Au cours des dernières années, et de nouveau cet été, des équipes de spécialistes ont été envoyées sur place pour tenter de percer le mystère. Mais sans succès.

«Des géologues, spécialistes en géomorphologie, foresterie et autres,



Le professeur Jean-Marie Dubois.

malgré leurs analyses, n'ont pas été en mesure de trouver la moindre explication scientifique. Le climat n'est pas différent là d'ailleurs, la composition du sol est la même. Non, vraiment, on est dans le noir complet», soumet Jean-Marie Dubois.

Poursuivant ses recherches, il s'est même adressé au spécialiste canadien en interprétation photographique Jack Mollard, de Saskatchewan. Celui-ci n'a pu lui donner la moindre explication, si ce n'est qu'il lui a fait parvenir des vues aériennes d'une région du nord de l'Ontario montrant

le même phénomène qu'à l'île d'Anticosti.

Et les extra-terrestres dans tout cela? La présence de soucoupes volantes, soulevée par certains pour tenter d'expliquer les mystérieux cercles en Angleterre et au Manitoba, pourrait-elle être en cause ici?

«Il me semble que si la question des extra-terrestres pouvait être retenue, réagit M. Dubois, on en aurait découvert des traces perceptibles dans le sol. Mais ce n'est pas le cas. En tout cas, j'aimerais bien pouvoir élucider ce mystère et y trouver une explication rationnelle.»

À partir de puits d'approvisionnement en eau potable de Sainte-Catherine-de-Hatley

Résultats des tests de contamination d'ici huit jours

Lise OUELLETTE Ste-Catherine-de-Hatley

Les citoyens de Sainte-Catherine-de-Hatley devront patienter tout au plus une semaine avant de savoir si les deux réservoirs d'essence vides, d'une capacité de 1000 gallons, retirés du terrain de l'épicerie Alimentation Katevale, sur la Grande Rue, ont contaminé le sol et les puits d'approvisionnement en eau potable environnants, durant leur séjour en terre.

En effet, le bureau estrien du Ministère de l'environnement du Québec (MENVIQ) a prélevé des échantillons dans le trou où étaient enterrés les réservoirs ainsi que dans trois des puits à proximité. Ceci, afin de vérifier la présence de contamination ou non, a annoncé en fin d'après-midi hier, l'agent d'information Denis L'Heureux.

Pour l'heure, en vertu de l'évaluation rapide de l'essence, les inspecteurs du ministère qui se sont rendus à quelques reprises sur les lieux ont conclu que, présentement, les problèmes d'odeur à proximité de l'épicerie et dans les égouts pluviaux du secteur sont résolus. «De l'essence, il n'y en a plus», assure M. L'Heureux.

Depuis le mois de mai
Le MENVIQ se penche en fait sur ce dossier depuis le mois de mai, à la suite d'une plainte d'un citoyen dont l'eau du puits goûtait l'essence et s'avérait imbuivable.

Les relevés effectués à l'époque ont révélé la présence en moyenne d'une partie d'essence par million (ppm). Une quantité certes minime et peu dangereuse pour la santé mais suffisante pour rendre l'eau impropre à la consommation.

Et le travail de Sherlock Holmes débute alors en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources de qui relève les postes et réservoirs à essence, afin de découvrir la source «coupable» de contamination.

Très tôt, le nouveau poste d'essence voisin du citoyen incommodé est exoneré de tout blâme: ses réservoirs ne présentent pas la moindre fuite.

Autre suspect

On apprend alors l'exploitation d'une station-service, il y a quelques années, chez Alimentation Katevale, au moment où ce commerce appar-

tenait à l'inspecteur municipal Yvan Boisvert. Encore là, aucune preuve d'écoulement ne permet à prime abord de rattacher la source du problème aux réservoirs désaffectés.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources n'en demande pas moins à M. Boisvert de faire déterrer les réservoirs qui demeurent tout de même suspects, vu la contamination toujours présente au puits du citoyen privé de son eau potable.

Pour donner suite à la directive, le jeudi 2 novembre, M. Boisvert aurait, toujours selon l'agent d'information L'Heureux, vidé le contenu résiduel des réservoirs, à savoir un

peu d'eau et quelques litres d'essence, dans l'égout pluvial.

«Nos inspecteurs sont arrivés trop tard pour voir le déversement des réservoirs qui ont été entreposés chez Racicot Construction avant d'être éventuellement acheminés vers un site de récupération de ferraille», a poursuivi le porte-parole du MENVIQ.

Mais le vendredi 3 novembre, voilà de nouvelles plaintes de citoyens encore incommodés par la désagréable odeur d'essence. D'où les nouvelles interventions du ministère et les prélèvements relatés en début d'article.



Photo La Tribune par Stéphane Lemire

C'est pour demain

Sous un ciel parfois menaçant, les ouvriers ont travaillé inlassablement hier sur le chantier du nouveau pont Aylmer de Sherbrooke, dont quatre des six voies doivent être ouvertes à la circulation demain soir. Une fois les approches du pont terminées, les travailleurs procèderont au recouvrement d'asphalte du tablier, ce qui devrait se faire demain.

Syndicat des postiers accusé de salissage contre l'employeur dans l'affaire Michèle Nolet

Gilles FISETTE Sherbrooke

L'utilisation que fait la section locale du Syndicat des postiers du Canada du cas de l'employée Michèle Nolet s'inscrit dans une campagne de salissage contre la Société canadienne des postes.

C'est du moins ce que rétorque la responsable des relations publiques de la société d'État, Mme Hélène Barnard, en réaction aux propos du président de la section locale, M. Pierre Avard.

Selon M. Avard, l'employeur commet un harcèlement évident à l'endroit de Mme Nolet. D'abord, il l'a congédiée injustement, il y a environ trois ans. Puis, forcé de la reprendre à son service, il conteste la somme qui lui est due. Et il profite du démantèlement d'un service pour la mettre à pied de nouveau en lui refusant un emploi sous le prétexte que cet emploi ne peut être occupé par une personne dont l'état de santé l'oblige à demeurer assise.

Autre version

Or, pour Mme Barnard, la réalité est totalement différente.

Elle rappelle tout d'abord que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a refusé de reconnaître l'état de santé de Mme Nolet comme découlant d'un accident de travail. Un arbitre a toutefois conclu que, malgré cela, le congédiement était une peine trop sévère. L'arbitre a commandé à l'employeur de reprendre Mme Nolet à son service. Ce qui a été fait.

Présentement, explique Mme Barnard, la deuxième phase de cet arbitrage se poursuit. Il s'agit de déterminer la somme qui est due à Mme Nolet. Ce qui n'a rien à voir avec le reste de l'histoire.

Selon Mme Barnard, l'employée a présenté à la mi-septembre 1989 un papier de médecin la rendant inapte au travail. En fait, indique Mme Barnard, les restrictions au travail de Mme Nolet sont telles qu'aucun emploi disponible présentement ne peut être occupé par Mme Nolet qui, incidemment, n'est pas mise à pied mais est en congé de maladie.

Spécifiant qu'une politique de Postes Canada l'empêche d'établir publiquement le dossier d'un employé mais devant les informations dévoilées par le syndicat, Mme Barnard déclare que Mme Nolet ne peut travailler autrement que dans la position assise. Elle ne peut également être affectée à des tâches répétitives.

Congé de maladie

«L'emploi disponible pour Mme Nolet était au triage au casier. Ce poste suppose des gestes répétitifs et des torsions du corps que Mme Nolet ne peut accomplir. Cette employée pourrait occuper des travaux légers. Présentement, nous n'avons pas de tels postes vacants... Pour le reste, Mme Nolet a demandé un congé de maladie. Sa demande a été acceptée. Le problème vient du fait qu'elle n'a plus de revenus puisque sa banque de congés de maladie est épuisée. Aux Postes, la convention collective comporte quinze jours de maladie par année. Accumulables. La banque de Mme Nolet est vide. C'est malheureux pour elle mais on ne peut pas blâmer la Société canadienne des postes...», a déclaré Mme Barnard.

Elle note finalement que Mme Nolet a redemandé à la CSST de considérer sa situation comme découlant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. La CSST vient de rendre sa décision. Selon Mme Barnard, la CSST a refusé la demande de Mme Nolet.

AU CENTRE CULTUREL
Salle Maurice O'Bready

EN PRÉ-VENTE AUJOURD'HUI (13h), pour les abonnés du Centre culturel en danse, musique, théâtre et cinéma:

23 novembre (20h) L'EMPIRE DES FUTURES STARS, spectacle rock
6 décembre (20h) LES GAFFEURS, comédie

EN VENTE SAMEDI (9h), pour le public:

23 novembre (20h) L'EMPIRE DES FUTURES STARS, spectacle rock
6 décembre (20h) LES GAFFEURS, comédie

EN VENTE ACTUELLEMENT:

10-11 nov. TRAJECTOIRES présenté par la troupe de danse AXILE, à la Petite Salle.

11 novembre (20h) GROUPE SHOW, variété
14 novembre (20h) CONCERT DES FORCES ARMÉES CANADIENNES au profit du Club Lions

18 novembre (20h) HOMMAGE à SERGE GARANT, présenté par l'Orchestre symphonique de Sherbrooke

19 novembre (16h) LES ENFANTS ET LA MAGIE DE NOËL, conférence de Francine Nadeau, psychologue

25 novembre (20h30) LONDRES, Hors-série des Grands Explorateurs

21-22 novembre (20h) LES NONNES, théâtre
26 novembre (19h30) RÉCITAL ROBRET LABEL
28 novembre (20h) MICHEL COURTEMANCHE, supplémentaire

29 novembre (20h) SOLDAT LOUIS
2-3 décembre (20h) JEAN-MARC PARENT, humoriste

Une collaboration du journal

La Tribune

Michel RONDEAU Sherbrooke

Les autorités de l'école Le Phare ont adressé à la municipalité d'Ascot une demande visant à faire interdire le stationnement sur la portion de la rue Sara située en face de l'école, aux heures de classe.

C'est ce qu'a indiqué Mme Pauline Lefebvre, directrice adjointe de l'école Le Phare, en expliquant qu'il y a parfois de huit à dix autos devant l'école et que certains élèves vont parler aux occupants de ces voitures.

«Nous ne savons pas quels types d'échanges, positifs ou négatifs, nos élèves ont avec ces gens, plus vieux qu'eux, et nous voulons bien accorder le bénéfice du doute à ces personnes, mais nous nous mettons à la place des parents et nous croyons qu'il est préférable d'éviter cette situation. Quand leurs enfants sont à l'école, les parents croient qu'ils sont dans l'école ou dans la cour, mais sous notre surveillance. Mais nous n'avons pas droit de regard sur ce qui se passe dans la rue.»

C'est ainsi, révèle Mme Lefebvre, que l'école a demandé à ses élèves de ne pas rencontrer les gens qui viennent stationner dans la rue, aux abords de l'école.

«Dans un deuxième temps, nous avons demandé au conseil municipal de voir s'il était possible d'interdire le stationnement les jours de classe, entre 9 et 16 heures.»

Jusqu'ici, dit Mme Lefebvre, la municipalité d'Ascot n'a pas fait connaître sa décision à l'école.

Le 20 novembre

A ce sujet, le maire d'Ascot, M. Robert Pouliot, a déclaré hier que la municipalité allait probablement pouvoir prendre une décision le lundi 20 novembre.

D'ici là, la municipalité achève une consultation qu'elle conduit auprès des citoyens habitant sur la rue Sara, dit-il.

«Nous voulons savoir si les citoyens estiment qu'il y aura plus d'inconvénients que d'avantages si le stationnement est interdit dans la rue aux heures de classe.»

Il y aurait aussi possibilité d'envoyer un policier en permanence dans le secteur.

Le maire Pouliot souligne aussi le fait que la municipalité, de son côté, compte sur la collaboration de l'école et de ses élèves pour garder le secteur propre, en particulier en évitant de laisser du papier et des sacs de friandises par terre, dans la rue, aux abords de l'école.

LA QUOTIDIENNE
3 5 7 - 5 4 6 3

LOTTO 6/49: 9 - 17 - 28 - 36 - 44 - 46 (2)

loto-québec Résultats

Tirage du 89-11-08

Banco

| | | | | |
|----|----|----|----|----|
| 1 | 5 | 7 | 15 | 16 |
| 17 | 23 | 24 | 27 | 28 |
| 34 | 37 | 38 | 39 | 44 |
| 47 | 49 | 50 | 53 | 61 |

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage

PROCHAIN TIRAGE: 89-11-10

| Lot | Lot | Lot |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Catégorie (mise de 1\$) | Catégorie (mise de 1\$) | Catégorie (mise de 1\$) |
| 10/10 200 000 \$ | 8/8 25 000 \$ | 6/6 1 000 \$ |
| 9/10 5 000 \$ | 7/8 200 \$ | 5/6 25 \$ |
| 8/10 200 \$ | 6/8 10 \$ | 5/5 250 \$ |
| 7/10 25 \$ | 7/7 5 000 \$ | 4/5 5 \$ |
| 6/10 5 \$ | 6/7 50 \$ | 4/4 100 \$ |
| 9/9 50 000 \$ | 5/7 5 \$ | 3/3 25 \$ |
| 8/9 1 000 \$ | | 2/2 7 \$ |
| 7/9 100 \$ | | |
| 6/9 5 \$ | | |

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

METEO
Montréal (PC)

Voici le bulletin météorologique pour la province de Québec émis par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain, vendredi.

Situation générale: une dépression venant du sud de l'Ontario a atteint le sud du Québec. De la pluie parfois forte et une vive circulation du sud précèdent le passage de ce système. À la suite de la dépression, de l'air plus froid accompagné de quelques averses ou chutes de neige envahira l'ouest de la province.

Aujourd'hui, les températures seront à la hausse et amèneront des degrés au-dessus des normales. Mais demain des températures saisonnières ou légèrement plus froides seront de retour.

Estrie, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: pluie se changeant en quelques averses en fin de journée. Max.: près de 12. Min.: 2 à 4. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h devenant modérés en fin de journée. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Beauce: pluie se changeant en quelques averses en soirée. Max.: près de 10. Min.: près de 4. Vents d'est de 40 à 60 km/h. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Québec: pluie se changeant en quelques averses en soirée. Max.: près de 10. Min.: près de 4. Vents d'est de 40 à 60 km/h sauf de 60 à 80 km/h le long du fleuve. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: pluie parfois forte. Max.: 6 à 8. Min.: près de 3. Vents d'est de 50 à 70 km/h. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec averses ou chutes de neige dispersées.

Abitibi-Témiscamingue: pluie se changeant en quelques averses en après-midi. Max.: près de 7. Min.: -1 à -3. Vents du sud-est de 40 à 60 km/h devenant modérés en après-midi. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides: pluie se changeant en quelques averses en fin de journée. Max.: 7 à 9. Min.: 0 à 2. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h devenant modérés en après-midi. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Ottawa-Hull-Cornwall: pluie se changeant en quelques averses en après-midi. Max.: 10 à 12. Min.: 1 à 3. Vents du sud-est de 40 à 60 km/h devenant modérés en après-midi. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses ou chutes de neige dispersées.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: nuageux. Pluie débutant en matinée et parfois forte. Max.: près de 9. Min.: près de 5. Vents d'est de 30 à 50 km/h augmentant à 50 et 70 km/h en mi-journée. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec pluie débutant vers la mi-journée et parfois forte. Max.: près de 8. Min.: près de 6. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h en mi-journée et augmentant à 40 et 70 km/h en fin de journée. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: pluie cessant en matinée. Quelques averses par la suite.

| Vers le soleil | |
|-----------------------|--------------------|
| Acapulco 25 30 | Barbade 27 27 |
| Bermudes 25 28 | Brownsville 24 30 |
| Daytona Beach 17 30 | Honolulu 23 29 |
| Kingston 25 33 | La Havane 22 30 |
| Las Vegas 7 23 | Los Angeles 12 20 |
| Mexico 9 28 | Miami Beach 25 30 |
| Myrtle Beach 20 22 | Nassau 22 30 |
| Orlando 18 30 | Palm Springs 17 31 |
| Reno 4 13 | San Juan 27 31 |
| Tampa 21 29 | Trinidad 24 32 |
| West Palm Beach 23 28 | |

INDEX

Arts: D-7
Décès: C-7
Économie: C-1
Éditorial: B-2
Petites annonces: C-3
Secrets mal gardés: B-5
Sports: D-1
Vivre en 89: B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

| ADMINISTRATION | |
|----------------------|----------------------------|
| Jean-Guy Dubuc | Jean-Guy Farah |
| Président et éditeur | Vice-président |
| | Finances et administration |

| RÉDACTION | |
|------------------------|-------------------------------|
| Jean Vigneault | Maurice Cloutier |
| Rédacteur en chef | Adjoint-chef nouvelles |
| Roch Bilodeau | Stéphane Lavallée |
| Chef éditorial-adjoint | Chef de supplé |
| Pierre-Yvon Bégin | Denis Messier |
| Chef des nouvelles | Directeur des pages sportives |

| PUBLICITÉ | |
|---------------------|-----------------------|
| J. Bertin St-Amand | Jean-François Rouleau |
| Directeur marketing | Directeur des ventes |

| PRODUCTION | |
|----------------------------|----------------|
| Jean-Pierre Robitaille | Gérard Pépín |
| Directeur de la production | Adjoint |
| J. Jacques Delorme | Gaston Grenier |
| Chef des opérations | Adjoint |
| | Benoît Côté |
| | Chef pressier |

| COMPTABILITÉ | |
|----------------|-------------------|
| André Carrière | Julienne Paquin |
| Chef comptable | Gérante du crédit |

| TIRAGE | |
|---------------------|----------------------|
| Jean-Nil Laplante | André Cueste |
| Directeur au tirage | Adjoint au directeur |

| GÉRANTS DE DISTRICT | |
|---------------------|---------------------|
| Pierre-Alain Dion | Claude Ouellet |
| Jacques Faucher | Jean-Marc Pépín |
| Michèle Fournier | Gaston Pinar |
| Michel Lavoie | Jean-Charles Poulin |
| Serge Nadeau | |

| EXPÉDITION | |
|--------------|---------------|
| Michel Dayon | Bâtisse |
| Gérant | André Jacques |
| | Responsable |

Compter de deuxième classe: Enregistrement No. 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camion et routes motorisées, 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

LOGE 67
CETTE SEMAINE
DU DINER
DU VENDREDI

Au menu
BOUILLI AUX LÉGUMES
Les chefs:

Normand Pépín, Claude D. Bouchard et Serge Bouffard.

Bienvenue aux membres et invités.
SUPER BRUNCH
Tous les dimanches de 11h00 à 13h30
préparé et servi par les Dames de la
Poupée Royale. 4405

Déjà huit congrès prévus pour 1990 au nouveau centre

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Le Centre de congrès de l'hôtel Delta Sherbrooke, qui ouvrira ses portes au début du mois de décembre, a déjà en main des réservations pour huit congrès en 1990, trois en 1991 et un en 1993. «On va avoir des mois très occupés en 1990, notamment les mois de mai, juin, septembre et octobre», signale le directeur général de l'hôtel Delta et du centre de congrès, Guy Luzy.

Le premier congrès aura lieu les 9 et 10 février prochain, avec la venue à Sherbrooke de participants au Festival international de la motoneige de Valcourt.

Suivra, du 14 au 17 février, le congrès de l'Association des paysagistes du Québec.

Des huit congrès prévus jusqu'ici pour l'année 1990, deux sont d'envergure nationale et les six autres sont tenus par des regroupements provinciaux, dont l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), en novembre 1990, qui doit regrouper plus de 700 participants.

«Delta a un bureau national des ventes à Montréal, qui fait du démarchage pour nous depuis quelques mois», explique M. Luzy.

Delta mène d'ailleurs actuellement une campagne publicitaire dans la région de Québec pour ses nouvelles installations à Sherbrooke.

M. Luzy signale que la région de l'Estrie est populaire auprès des congressistes et juge «que de plus en plus de compagnies veulent aller en région pour leur congrès, elles veulent sortir de leur milieu».

«Pour moi, la région de Sherbrooke est facile à vendre, mais on prend toutes les demandes», dit M. Luzy, ajoutant que Delta mettra notamment l'accent sur la proximité des centres de ski dans sa publicité sur Sherbrooke.

L'été, on tentera de vendre les charmes de l'Estrie aux touristes de l'extérieur.

Début décembre

Alors que l'ouverture officielle de l'hôtel et du centre de congrès est prévue entre le 4 et le 7 décembre prochain, de nombreuses réservations ont déjà été effectuées par des entreprises locales pour des banquets et des réceptions, à l'occasion de la période des Fêtes.

«On est ouvert à toutes sortes de marchés: les congrès, les réunions, les réceptions», précise M. Luzy, car, outre ses 178 chambres, le centre de congrès possède 16 salles de réunions, dont une de type «ball room».

«Une campagne publicitaire va démarrer avec un tarif spécial pour la chambre simple ou double pour décembre et janvier. Ça va donner une chance aux gens de la région de tester l'hôtel et à notre personnel de se roder», indique M. Luzy.

Au Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke, la responsable du marketing, Lynda Généreux, explique au sujet du nouveau centre de congrès qu'«on peut maintenant aller chercher des congrès plus importants et faire connaître cette nouvelle infrastructure», ce qui n'empêchera évidemment pas les autres hôtels de recevoir eux-aussi des congrès, mais de moindre importance, tout en profitant de la présence à Sherbrooke de centaines de congressistes qui ne pourront pas tous se loger au Delta.

Chez C-MAC de Sherbrooke

100 nouveaux emplois grâce à un contrat de 25 millions \$ avec IBM

Gilles Fisette Sherbrooke

Cent nouveaux emplois seront créés au cours des prochains mois chez C-MAC Inc., une entreprise de micro-électronique spécialisée dans la fabrication de circuits hybrides, dans le parc industriel de Sherbrooke.

Cette création d'emplois, a révélé, hier matin, le président de l'entreprise, M. Dennis Wood, est rendu possible à la suite de l'obtention d'un important contrat de la part du géant IBM du Canada.

«C'est une nouvelle très excitante pour la ville et pour l'entreprise», s'est réjoui M. Wood, en livrant l'information en compagnie du vice-président, Me Louis Lagassé.

Il a expliqué que C-MAC vient tout juste de décrocher ce contrat d'une valeur de 25 millions \$. Sa portée est de cinq années mais il est réévalué à toutes les années.

Pour le compte de l'usine d'IBM à Bromont, C-MAC procèdera à l'inspection de céramiques, des composants de produits IBM. La qualité de la fabrication de ces céramiques doit être vérifiée dans des «chambres blanches», de véritables laboratoires aseptisés où la qualité de l'air doit être la plus pure possible. Ici, on parle de 10,000 particules et moins par pied cube d'air.

Déjà, C-MAC possède une telle «chambre blanche».

Toutefois, a précisé M. Wood, la compagnie devra se doter d'une nouvelle «chambre blanche», encore plus grande, en raison de l'importance du contrat et du nombre de personnes qui devront y travailler.

Aussi, a-t-il ajouté, C-MAC investira environ 1 million \$ afin de se doter de l'infrastructure nécessaire. Les travaux débuteront incessamment. Dès, en fait, que l'entreprise obtiendra les permis nécessaires de la Ville de Sherbrooke, a souligné M. Wood.

La compagnie IBM ira, elle, d'un déboursé de 2 millions \$ environ afin de meubler la «chambre blanche» des équipements nécessaires à la réalisation de ce contrat.

De 70 à 170

Selon M. Wood, quelque 100 emplois seront rapidement créés grâce à ce contrat.

Présentement, l'entreprise embauche environ 70 personnes. A ce nom-



Les locaux de C-MAC, dans le parc industriel de Sherbrooke.

bre, il faut maintenant ajouter trente-cinq personnes qui viennent d'être embauchées. Ces trente inspecteurs, trois techniciens et deux ingénieurs effectuent présentement un stage de formation à l'usine IBM de Bromont. Les autres seront recrutés d'ici les deux prochains mois.

Pour aider l'entreprise dans cette démarche de formation de personnel,

le ministère fédéral de la main-d'œuvre et le ministère québécois de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, dans le cadre du Programme de développement de l'emploi, versera une contribution de 145,800 \$.

Selon M. Wood, ce contrat vient récompenser les efforts consentis par les professionnels et tout le personnel de C-MAC qui ont fait de l'entre-

prise, en moins de trois ans, «le plus important fabricant de circuits hybrides au Canada».

Egalement, le contrat constitue une reconnaissance de la qualité de C-MAC par une entreprise d'envergure. Aussi, conclut M. Wood, il y aura sûrement un effet d'entraînement dont bénéficiera C-MAC.

Une autre grosse affaire chemine

Sherbrooke (GF)



Dennis Wood

Une autre contrat majeur pend présentement au bout du nez de C-MAC, a révélé le président de cette entreprise de fabrication de circuits hybrides, M. Dennis Wood.

C-MAC serait sur le point de recevoir une réponse quant à un important contrat venant d'une compagnie de micro-ordinateurs de Californie. La réponse pourrait venir au cours des prochaines heures.

«Je m'attends à un appel téléphonique d'ici la fin de la semaine», a spécifié M. Wood.

Plus tôt, il avait levé le voile sur le sujet en déclarant que des discussions étaient en cours depuis cinq mois avec cet important fabricant américain.

Depuis cinq mois, a-t-il ajouté, C-MAC travaille sur des prototypes. «Ils sont venus de Californie, ici, à l'usine, à quelques occasions. Ils

ont demandé des corrections. Nous les avons faites. Ils sont revenus voir. Et notre produit semble les satisfaire... On devrait avoir des nouvelles dans les heures qui viennent», de déclarer M. Wood.

Tout cela mis ensemble, dit-il, fait de C-MAC le plus grand manufacturier de circuits hybrides au Canada.

Le contrat annoncé, hier, vient se rajouter à celui annoncé au printemps. La compagnie C-MAC dévoilait alors les termes d'un contrat d'une durée de cinq ans et d'une valeur également de 25 millions \$ pour le compte de Northern Telecom.

«Les débuts de l'entreprise ont été difficiles. Nous avons même envisagé la liquidation. Mais nous avons choisi de persévérer. Et grâce au concours de tout le monde chez C-MAC, grâce à nos ingénieurs dont nous sommes fiers, nous avons atteint le présent résultat. En trois ans», a souligné M. Wood.

Le Regroupement de citoyens met en garde contre une hausse déguisée de taxes

Sherbrooke (DD)

Le Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RCS) met en garde le conseil municipal «contre la tentation d'augmenter les taxes sans le dire».

A la suite des hausses de l'évaluation des immeubles à Sherbrooke (moyenne de 4,42 pour cent, mais de 32 pour cent pour les terrains), le RCS souligne dans un communiqué que «les plus touchés sont les propriétaires de résidences unifamiliales qui pourraient voir leur compte de taxes faire un bond dramatique en 1990».

Le président du RCS, Maurice Bernier, avertit les membres du conseil municipal de ne pas faire de hausse déguisée des taxes, «s'il y en a une qu'ils le disent», demande-t-il.

«C'est là une habitude bien ancrée de l'administration Pelletier d'agir en sourdine», soutient M. Bernier, dénonçant au passage l'augmentation de la dette municipale qui, selon lui, «se traduira tôt ou tard par une augmentation de taxes pour les contribuables sherbrookoïses».

Le RCS dit par ailleurs accepter le principe de normalisation de l'évaluation foncière en tenant compte de la valeur réelle au marché, mais juge que cela ne doit pas se traduire par une hausse de taxes.

«Notre ville se vide au profit de la banlieue depuis des années, précisément à cause des taxes élevées», affirme Maurice Bernier.

«Si l'administration Pelletier croit tant aux principes qui régissent l'entreprise privée, nos élus devraient certes que Sherbrooke doit demeurer en position de compétition avec la banlieue, et les taxes sont un des éléments les plus importants pour les contribuables».

Au lieu d'augmenter les taxes, le RCS suggère de réduire les dépenses somptuaires comme le nouvel hôtel

de ville, projet dont la rentabilité est douteuse à son avis.

L'École internationale à Le Phare vue par le Regroupement pour l'école démocratique

Un appauvrissement des classes régulières



Claude Forgues, Diane Roy et Marcel Pinard en conférence de presse, hier.

Sherbrooke (MR)

Le Regroupement pour l'école démocratique croit que l'implantation de la nouvelle Ecole d'éducation internationale Le Phare à Ascot se fera au détriment des élèves en classes régulières et en difficultés d'apprentissage. C'est pourquoi il réclame un large débat sur les services aux élèves doués.

Dans une sortie publique hier, Mme Diane Roy, porte-parole du groupe qui rassemble des parents et des enseignants de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, a déclaré qu'il est temps d'organiser «un véritable débat sur la question des services spécialisés aux élèves doués», alors que la CSCS s'affaire depuis deux ans à concevoir des écoles «élitistes».

Mme Roy ajoute: «Alors que l'on propose l'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières, on favorise le retrait des enfants talentueux. Que deviennent les classes régulières? La présence de tous ces enfants est un enrichissement pour eux tous, en classe.»

Incidences

En outre, elle estime qu'il y a beaucoup d'enseignants qui ont le goût de vivre et de faire vivre aux élèves des expériences enrichissantes, mais qu'ils manquent souvent de soutien pour le faire. Ce soutien, cependant, au plan pédagogique et financier, la CSCS l'accorderait à des classes regroupant des élèves identifiés comme talentueux, fait-elle remarquer, ce qui ne sera pas sans incidences pédagogiques et financières.

Claude Forgues, aussi membre du Regroupement, opine que le temps accordé par les conseillers pédagogiques aux écoles spécialisées et programmes spéciaux comme ceux de Le Phare, du Triolet, de Le Ber, de Sacré-Coeur, Mitchell et Montcalm, est du temps de support dont est privé le secteur régulier. Et il est faux de croire qu'en période de coupures budgétaires, les sommes accordées aux enfants doués ne privent pas les élèves du régulier et les élèves en difficulté de sommes équivalentes, note-t-il.

Diane Roy note aussi que les principes évoqués par les promoteurs de l'École internationale de Le Phare sont des principes qui devraient être partagés par toutes les écoles: par exemple, celui du respect des différences, qu'on se propose d'inculquer aux élèves de l'École d'éducation in-

ternationale. «L'école régulière doit reproduire le schéma de la société, mettre en présence des individus de toutes conditions, auxquels on enseigne le respect de la différence des autres.»

De plus, la porte-parole du Regroupement signale que «l'ouverture aux autres, la compétence dans sa matière, la compétence linguistique, le travail d'équipe, l'implication dans les activités et la curiosité intellectuelle sont les critères pour choisir les enseignants de la nouvelle Ecole d'éducation internationale. Ce sont, à notre avis, des critères auxquels devraient répondre tous les enseignants.»

La question de méthode de travail enseignée aux élèves de l'École d'éducation internationale a fait aussi sursauter Claude Forgues. «J'estime qu'on doit apprendre à tous les élèves

une méthode de travail: pas seulement aux élèves de cette Ecole. C'est nécessaire pour plus tard.»

Question morale

De l'avis de Marcel Pinard, enseignant de l'école Montcalm, l'attitude de la CSCS reflète l'attitude de la société actuelle qui, en période de crise, économique entre autres, cherche à identifier les individus qui seront de mainmise et à favoriser leur développement maximal.

C'est ainsi, dit-il, qu'elle favorise ceux qui sont déjà favorisés et qu'elle s'éloigne de sa mission démocratique.

Il y a là, selon le Regroupement pour l'école démocratique, un problème d'ordre moral dont on n'a pas encore débattu et c'est pourquoi le RED propose un véritable débat sur cette question.

Votre futur est demain

matr

SUR UN AIR DE PIANO

Actualité:
avec Pierre Godin et Joanne Prince.

Chroniques:
avec Pierre Bourgault, Marie-Michèle Desrosiers et Richard Martineau.

Entrevues:
avec Marcel Dubé et les auteurs de "J'ai fait l'amour avec mon thérapeute".

Début de soirée
Avec Louise-Josée Mondoux
Producteur délégué: Pierre Duceppe
Ce soir 18h 30

Radio Québec
C'est autre chose et c'est tant mieux.

MUNICIPALITÉS EN BREF

Raymond Roy suppléera à Pouliot à la MRC

Michel MORIN

ASCOT

Les édiles ont majoritairement entériné le choix de Raymond Roy à titre de représentant du maire Robert Pouliot au conseil des maires de la MRC de Sherbrooke.

Le conseiller Roy pourra donc siéger à titre de substitut à la MRC de Sherbrooke, lorsque le maire de la municipalité d'Ascot ne pourra se libérer. Afin de faciliter le déroulement des assemblées de la MRC et dans le but de permettre aux municipalités membres de compter sur un délégué assidu, la direction de l'organisme administratif a demandé que chaque conseil municipal nomme un représentant permanent.

La proposition de déléguer Raymond Roy est venue du conseiller Jean-Guy Landry. Les autres élus, sauf Marcel Cyr, absent, ont entériné ce choix.

Une ombre au tableau toutefois. Le conseiller Michel Beaulieu, qui a eu maille à partir avec M. Roy lors des derniers jours, s'est rapidement opposé à ce choix. Sans évoquer de raison, M. Beaulieu a simplement inscrit sa dissidence, ce qui a provoqué des rires nourris autour de la table des élus.

Les propriétaires du secteur rural recevront au cours des prochains jours des affiches qu'ils seront invités à poser sur leur terrain dans le but de protéger la tranquillité de leur territoire.

L'initiative, venant du conseiller Robert Gagné, s'inscrit dans le respect du règlement 505-7, lequel stipule, «que l'utilisation d'armes à feu, dans les limites de la municipalité, est permise dans les champs de tir ou salles de tir, légalement exploités comme tels dans la municipalité à des fins commerciales.»

Surplus prévu à St-Denis

Yvon ROUSSEAU St-Denis-de-Brompton

Dans son rapport sur la situation financière de sa municipalité, le maire de St-Denis de Brompton, M. Welle Larochelle, a indiqué que le conseil municipal prévoit terminer l'exercice financier 1989 avec un léger excédent des recettes sur les dépenses, de l'ordre de 10 000 \$.

M. Larochelle a expliqué que cet excédent provient d'une augmentation des recettes de sources locales, telles que taxes foncières et compensation pour services municipaux, de l'augmentation des revenus provenant de l'émission des permis de construire et enfin, de la vérification soutenue des prévisions budgétaires fixées.

Investissements majeurs

Le maire a également indiqué que l'année 1989 a été marquée par un renouvellement presque total des équipements à la disposition du service des incendies et par l'agrandissement de la caserne, un investissement de 250 000 \$.

M. Larochelle a également rappelé la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux avec étangs, dans le secteur Montjoie, ainsi que la mise en place du réseau d'égout, avec usine d'épuration et étang, dans le secteur du village. Ces deux projets totalisent une dépense de 1 872 000 \$, laquelle dépense a toutefois été subventionnée jusqu'à concurrence de 1 560 000 \$.

De plus, au cours de l'année qui tire à sa fin, les élus municipaux ont procédé à la location de l'ancienne école, afin de mettre des locaux à la disposition des organismes, de l'asphalte a été posé sur une section de la rue Aubé, à l'aide d'une subvention de 9000 \$, la refonte des règlements d'urbanisme, de zonage, de construction et de lotissement, l'achat de l'aréna «Le Stardien» avec ses équipements, pour un montant de 35 000 \$ et l'achat d'une faucheuse mécanique.

Orientations pour 1990

Traitant des orientations budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier 1990, M. Larochelle a mentionné que le premier objectif poursuivi par les membres du conseil, dans la préparation du nouveau budget, est encore de maintenir le taux de taxation au plus bas niveau possible.

«L'évolution coercitive des affaires municipales, au cours des dernières années et les nouvelles orientations gouvernementales en la matière demandent au monde municipal un ajustement constant et une prévoyante administration», de poursuivre le maire. «C'est dans cette optique, dit-il encore, que les grandes orientations de l'année 1990 seront arrêtées par les membres du conseil, dans les semaines à venir.»

M. Larochelle a enfin rappelé que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1990 seront déposées lors d'une séance spéciale de son conseil qui sera tenue le 4 décembre 1989, à 19h.

Enfin, le maire a mentionné que les états financiers de l'exercice 1988 démontraient un total de recettes de 674 763 \$, un total de dépenses de 634 583 \$, un total des actifs de 1 282 724 \$, un total des passifs de 512 999 \$, ainsi qu'un fonds de règlements en cours de 295 064 \$.

«Egalement, l'utilisation de telles armes à feu est permise sur le territoire de la municipalité, situé à 350 mètres minimum de l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation, telles que déterminées dans le schéma d'aménagement de la MRC de Sherbrooke. Toutefois, il est interdit d'utiliser une telle arme à feu à moins de 350 mètres de tout bâtiment d'habitation.»

Pour faire suite au dépôt d'une pétition des résidents du chemin Dunaan, qui réclament le pavage de cette artère, le représentant du district 2, Robert Gagné, soutient que des mesures seront prises afin d'améliorer la situation à cet endroit précis, et sur l'ensemble du territoire d'Ascot.

M. Gagné rappelle que plus de 220.000 \$ ont déjà été injectés sur ce chemin. Le conseiller déclare que, prochainement, le comité des travaux publics de la municipalité fera la révision du plan quinquennal d'intervention du ministère des Transports. Pour ce faire, une rencontre devra avoir lieu et réunir les fonctionnaires de Transports-Québec et la députée-ministre Monique Gagnon-Tremblay.

Au Canton d'Orford

Propos malheureux de Boilard, selon Delorme

Canton d'Orford

Selon le nouveau maire du Canton d'Orford, M. Jacques Delorme, M. Onil Boilard a tenu des propos malheureux lorsqu'il a imputé sa défaite à l'insistance que M. Delorme et les membres de son équipe ont mise sur la nécessité d'un changement au cours de la campagne électorale.

«Il a fait insulte à l'intelligence des contribuables et a démontré qu'il n'était pas à leur écoute. C'est pour

cette raison qu'il a reçu congé», de déclarer M. Delorme.

Il a aussi déploré que son adversaire l'ait accusé de ne pas avoir proposé de programme d'action aux contribuables. «Cette accusation est sans fondement: j'ai proposé un ensemble de mesures qui assureront la continuité de l'essor que le Canton d'Orford a connu depuis le milieu de la dernière décennie mais de manière disciplinée et équilibrée et dans le respect du cachet de la municipalité. Ces mesures, il les a sûrement jugées va-

lables puisque plusieurs d'entre elles étaient proposées dans son programme d'action qui a été dévoilé après le mien», a-t-il ajouté.

M. Delorme a souligné qu'il ne veut pas gaspiller son temps et son énergie dans des querelles stériles, affirmant que les contribuables ont préféré une équipe soucieuse d'être à leur écoute à une équipe usée par plusieurs années de pouvoir qui avait perdu le contact avec eux.

C'est probablement demain soir que M. Delorme et les conseillers qui

ont été élus dimanche seront assermentés.

Taux de 54 pour cent

Par ailleurs, 54 pour cent des électeurs habiles à voter dans le Canton d'Orford dimanche, soit 971 sur 1798, se sont prévalus de leur droit de vote.

C'est ce que démontre une analyse du vote qui a abouti à la défaite de tous les administrateurs municipaux sortants qui sollicitaient un nouveau mandat, à l'exception du conseiller Camille Garand qui avait changé de camp peu avant le scrutin et qui a été facilement réélu.

Selon des observateurs assidus de la scène politique municipale, ce taux de participation, faible en milieu urbain et en milieu rural homogène, est élevé dans une municipalité comme le Canton d'Orford où le nombre des électeurs qui ne résident pas de façon permanente dans la municipalité est à peu près le même que celui des électeurs qui y demeurent de façon permanente.

L'intérêt suscité par le scrutin a été indiqué par la participation de 10 pour cent des électeurs, dont quelques-uns étaient venus d'aussi loin que Montréal, au vote par anticipation ainsi que par la présence dans les bureaux de vote, dimanche, de bon nombre d'électeurs n'ayant qu'un pied-à-terre au Canton d'Orford.

Les gens d'affaires invités à faire connaître leur point de vue sur les compteurs d'eau au plus tôt

Magog

Désireuse de présenter à la Ville de Magog des recommandations qui permettront de remédier aux problèmes que l'installation de compteurs d'eau risque de susciter ou a même déjà fait naître, la Chambre de commerce Magog-Orford invite les gens d'affaires à lui faire part de leurs appréhensions et de leurs attentes au plus tôt.

Deux problèmes que la communauté des affaires juge particulièrement graves ont été relevés jusqu'à présent.

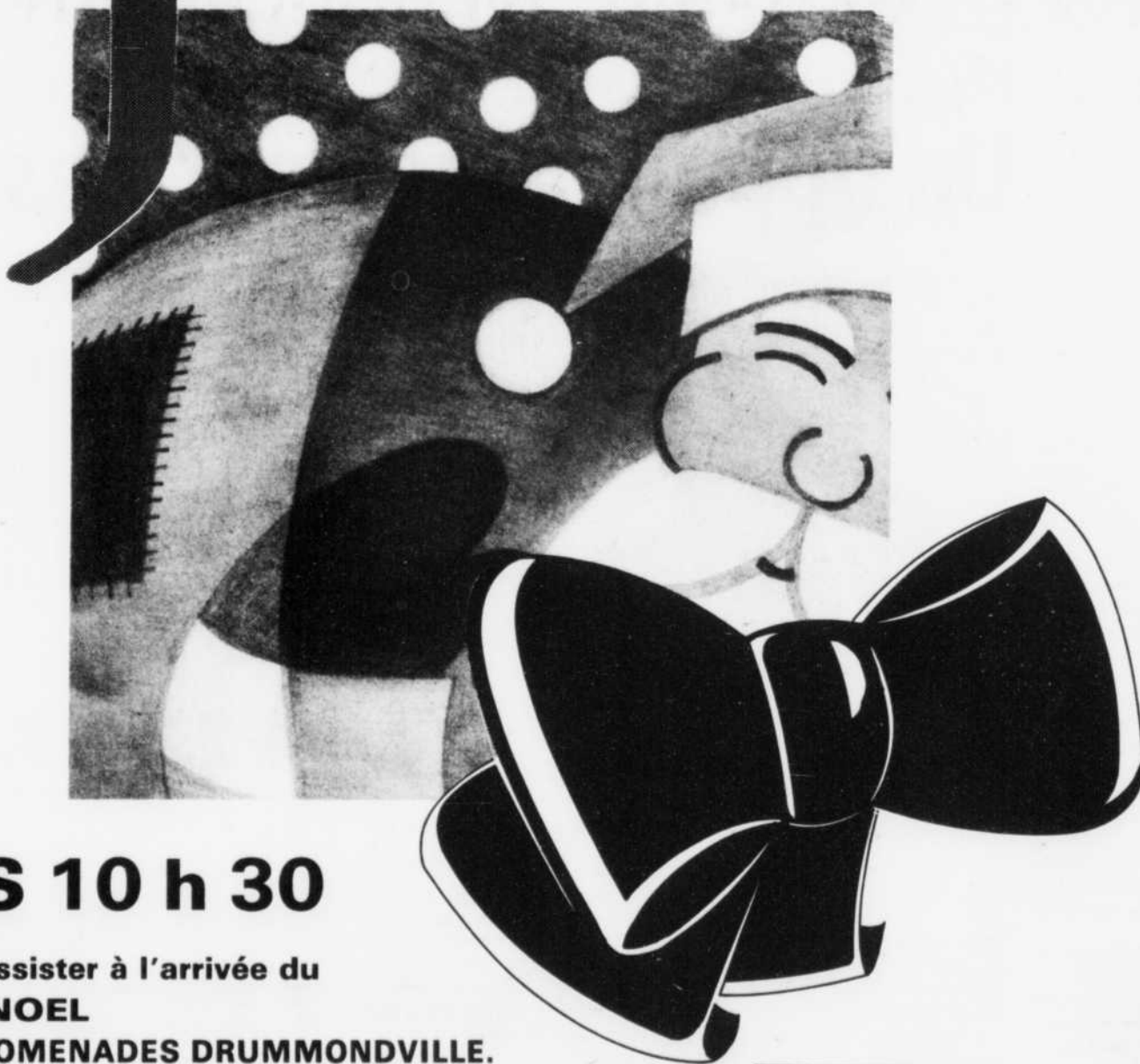
L'un est l'augmentation de la redevance que paieront les propriétaires d'immeubles utilisés à des fins résidentielles en même temps qu'à des fins commerciales.

Du fait que le compteur est raccordé à l'entrée d'eau de l'immeuble, ces propriétaires craignent une haus-

se substantielle de la redevance, la consommation d'eau d'un ménage étant, sauf exception, plus grande que celle d'un établissement commercial.

L'autre problème touche ou risque de toucher les propriétaires des immeubles occupés par des établissements dont la consommation d'eau est plus importante que la moyenne en raison, notamment, de la présence d'équipement servant à la réfrigération ou à la climatisation.

ARRIVE
LE 11 NOVEMBRE



DES 10 h 30

Venez assister à l'arrivée du
PERE NOEL
AUX PROMENADES DRUMMONDVILLE.

Il pourrait bien vous faire cadeau d'un VOYAGE A
WALT DISNEY, d'une valeur approximative de
1 500\$

Les coupons seront disponibles samedi le 11
novembre chez les marchands.

TIRAGE A 16 h 30

Une glacieuseté de

VOYAGES
VIAU MARLIN

TOURAM

CKSH
9
TV

LES PROMENADES
DRUMMONDVILLE

755, boul. RENE-LEVESQUE
DRUMMONDVILLE, QC
Sortie 128 de l'autoroute 55
Sortie 117-S de l'autoroute 20

Églises protestantes en péril

Des temples de la région reconvertis en salles de spectacles, restaurants et églises catholiques

NDLR: La Tribune complète aujourd'hui la publication d'une série d'articles portant sur les vieilles églises protestantes des Cantons de l'Est qui, en raison du déclin des communautés qui en sont à l'origine, sont menacées.

François GOUGEON Sherbrooke

«Le recyclage en salles de spectacles de vieilles églises protestantes à l'abandon semble peut-être une bonne voie d'avenir pour éviter la destruction de ces bâtiments patrimoniaux. Mais s'il y en a qui sont tentés par l'aventure, je leur conseille la plus grande prudence.»

Bernard Caza, producteur de spectacles bien connu, opère depuis 1981, au centre-ville de Magog, le Vieux clocher. Il s'agit de la défunte église unie St-Paul, érigée en 1887, et dont le premier intervenant dans la transformation, Jean-Claude Gosselin, a heureusement conservé tout le cachet.

«C'est sûr qu'en terme d'utilisation, l'intérieur d'une vieille église, quand elle est tout en bois, offre des qualités sonores exceptionnelles. Bien des artistes venant roder un spectacle ici n'en reviennent pas. Quant aux spectateurs, ils sont ravis de se retrouver dans un ancien lieu de culte: l'église, même transformée en boîte à chansons, reste le point de rencontre que les gens affectionnaient autrefois. C'est une sorte de continuité. Cependant, ce n'est peut-être pas la solution de recycler les vieilles églises en salles de spectacles, car le domaine du 'showbiz' est une véritable jungle. C'est tout un tour de force que d'arriver à faire fonctionner une telle salle car la compétition est féroce. Il m'arrive à l'occasion de recevoir des appels de gens de l'extérieur désireux de transformer la vieille église protestante de leur coin en boîte à chansons. Je leur dis tous les risques qu'il y a dans le domaine», avoue Bernard Caza.

En restaurant

L'aventure d'un restaurant s'avère plus prometteuse. Outre La Chapelle, au coeur de Lac-Mégantic, une autre salle à manger opère dans une vieille église protestante. Il s'agit du restaurant Le Temps des Cerises, à Danville, retransformé depuis deux ans. Les propriétaires, une Belge et un Français d'origine, ont ainsi redonné vie au vieux bâtiment fermé depuis 1979, soit l'ancienne église presbytérienne St-Andrew, construite en 1874 mais relocalisée sur son site actuel en 1929. «Pour les Européens, c'est pratiquement vu comme un sacrilège d'imaginer une autre vocation que religieuse pour une église. Ici, c'est au contraire très bien perçu. Même les anglophones et les membres de l'ancienne communauté presbytérienne sont heureux de voir que le bâtiment a pu être sauvé et que nous en avons conservé le style. Evidemment, ça doit se faire dans le respect des gens, en prenant conscience de ce qu'ils ont bâti. Pour nous en tout cas, c'est plus qu'un bâtiment que nous avons acheté. C'est une âme. Et les clients, souvent en blaguant, ne manquent pas de nous le rappeler», exprime Martine Sapre.

Autre forme de reconversion

Une autre forme de reconversion des bâtiments protestants abandonnés est celle d'un changement de dénomination religieuse, souvent par l'entrée en scène d'une communauté catholique qui, croissance de population aidant, prend ainsi la relève de la paroisse anglophone à l'agonie. Quelques modèles illustrent la situation, dont celui de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à Stukely-Sud.

L'événement remonte à 1941, alors que la centaine de familles catholiques en avaient assez de parcourir les routes difficiles en hiver pour se rendre à leur église, à St-Etienne de Bolton. Comme l'ancien temple méthodiste de Stukely-Sud, construit en



La salle de spectacles Le Vieux Clocher, de Magog, est née du recyclage de la défunte église unie St-Paul, érigée en 1887.

1880, était voué à l'abandon, les catholiques ont fait pression sur l'archevêché pour acheter le bâtiment et créer leur propre paroisse.

Toutefois, rappelle le curé Richard Bouffard, cela ne s'est pas fait sans difficulté. Était-ce à cause du contexte de l'époque (fin des années 40), où les catholiques voyaient en leurs frères chrétiens, mais protestants, autant de diables en puissance? «Absolument pas, assure le curé Bouffard! L'évêque du temps craignait qu'en scindant la paroisse St-Etienne cela n'affecte son développement. Mais tout a fini par bien s'arranger. Et aujourd'hui, après une cure de quatre ans de remise en état, grâce à beaucoup de bénévolat, nos paroissiens sont très fiers de leur église qui a conservé intégralement son style renouveau gothique. Ce qui est dommage c'est que comme la com-

munauté, lors de l'achat, ne disposait que de quelques centaines de dollars, les méthodistes ont amené avec eux les magnifiques vitraux d'origine.»

Chose certaine en tout cas, ces deux exemples de réutilisation de vieilles églises protestantes à l'abandon, sans altération architecturale, sont de loin le geste souhaité par plusieurs. «Quand une communauté protestante s'éteint, c'est tout de même rassurant de voir que le temple qu'ils ont édifié dans la joie, lors de la naissance de leur collectivité religieuse, ne soit pas jeté par terre ou converti en usine. Quand je pense à l'ancienne église méthodiste d'Inverness transformée en fonderie, et à d'autres cas du genre, ça me fait presque pleurer», de s'émouvoir le pasteur Martyn Sandler, de la paroisse Plymouth-Trinity à Sherbrooke.

Le dossier du siège social de la MRC du Val-Saint-François n'a rien à y voir

«Bromptonville fera partie de la MRC de Sherbrooke un jour», affirme le maire avec conviction

Michel MORIN Bromptonville

A plus ou moins longue échéance, la ville de Bromptonville quittera, de toute façon, la MRC du Val-Saint-François pour se joindre à la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke.

C'est l'affirmation lancée très sérieusement par le maire de l'endroit, Clément Nault. Par cette mise au point, le maire Nault fait taire les observateurs pour qui la menace de quitter la MRC du Val-Saint-François ne constitue qu'une pression politique dans le but d'obtenir la reconsidération du choix du parc Guoin, à Richmond, pour accueillir le siège social de l'organisme.

Depuis fort longtemps

Au cours d'un bref entretien, Clément Nault a clairement indiqué que l'intérêt du conseil municipal qu'il dirige, de passer du côté de la MRC de Sherbrooke s'est manifesté depuis fort longtemps.

Donc, rien à voir avec l'épisode de la localisation du siège social de la MRC du Val-Saint-François.

«Absolument pas, insiste fermement le maire. De toute façon, nous irons vers Sherbrooke. Que ce dossier ait fait surface ou non n'aurait rien changé à notre volonté. Nos intérêts, que ce soit au niveau économique, scolaire ou de la santé vont du côté de la ville de Sherbrooke. Ce n'est peut-être pas pour demain matin, mais Bromptonville fera partie de la MRC de Sherbrooke un jour. Et ce n'est pas une menace ou une pression politique.»

Pourquoi, alors, avoir refusé l'invitation lancée par la MRC de Sherbrooke lors de sa formation? Clément Nault soutient qu'à l'époque, des appréhensions tout à fait légitimes avaient été évoquées. Personne ne savait, soutient-il, ce qu'allait devenir les MRC. Or, l'expérience a démontré que ces organismes ne sont pas devenus des monstres bureaucratiques.

Le maire de Bromptonville reconnaît que le passage de sa municipalité vers la MRC de Sherbrooke impliquerait de profondes modifications. «Mais, rétorque-t-il rapidement, ce changement est réalisable. Si ça accroche trop, la Commission muni-



Le maire Clément Nault



Jean-Yves Laflamme

pale pourra analyser le dossier et, en bout de ligne, faire une recommandation au ministre.»

Précision

En ce qui a trait aux propos du préfet Wellie Laroche voulant que les villes de Windsor et de Bromptonville n'aient pas accompli leur travail en ne présentant pas de projet d'un centre d'interprétation en environnement, Clément Nault soutient que la réalité nécessite une interprétation différente.

«La ville de Bromptonville n'a jamais songé à soumettre un projet. D'abord parce que notre conseil municipal est contre cette idée. Une question de coûts et une opposition à l'idée d'implanter ce centre à l'extérieur du centre de la MRC du Val-Saint-François justifient notre position. Alors, il aurait été illogique de soumettre un projet puisque notre ville est située à l'extérieur du centre de la MRC», d'indiquer le maire Nault.

Par contre, il semble que la municipalité du Canton de Brompton ait effectivement soumis un projet à l'intention du comité ad hoc chargé d'étudier les différents dossiers. Mais ce projet n'a tout simplement pas été retenu par les membres du comité.

«Quand le préfet dit qu'il n'est pas heureux du choix de Richmond,

je me demande comment il se fait que le représentant de Saint-Denis-de-Brompton n'a pas voté contre ce choix à la table des maires», enchaîne Clément Nault.

A Sherbrooke

Pour sa part le conseiller sherbrookois et président du groupe de travail «Sherbrooke, une ville privilégiant le développement économique intégré», Jean-Yves Laflamme, signale que le dossier économique régional est en-dehors du contexte des MRC, mais juge que Bromptonville a de nombreuses affinités avec la MRC de Sherbrooke.

«Une toute autre structure n'empêche pas une entente parallèle en terme de développement économique», dit-il au sujet de l'intégration de Bromptonville à l'économie de la région de Sherbrooke et de son appartenance à la MRC du Val-Saint-François.

Quant à l'intégration de Bromptonville à la MRC de Sherbrooke, M. Laflamme dit qu'il «préfère laisser aux MRC le soin de traiter cette question», même si, mentionne-t-il, il verrait cela d'un bon oeil.

«Nos frontières sont collées, des gens de Sherbrooke travaillent à Bromptonville, c'est à côté, alors pourquoi pas?», demande le conseiller.

ENFIN OUVERT

Jōma
FLEURISTE



Mario Côté, prop. anciennement chez Rita Fleuriste



Majo Thibault, prop.

vous invitent à venir rencontrer leur équipe dynamique et expérimentée.

- Linda Fortin (anciennement chez Rita Fleuriste)
- Luc Paré (anciennement au Palais des Fleurs)
- Suzy Ebacher
- Pascale Fortin

Nous sommes fleuriste et «PLUS»

- FUNERAILLES • MARIAGES
- PANIERS FRUITS • BOUQUETS BALLONS
- FLEURS ET PLANTES DE SOIE
- FLEURS ET PLANTES NATURELLES
- PIÈCES MONTÉES

Services résidentiel et commercial
OUVERT 7 JOURS

... et en plus

nous allons à domicile vous conseiller sur le choix de vos plantes naturelles et de soie.

Venez nous voir ou appelez au 821-4343

LIVRAISON GRATUITE

SPECIAL D'OUVERTURE

20% de rabais

Offre valable jusqu'au 30 nov. 89

6700

:cooprix:::

**CAISSIER(ÈRE)
EMBALEUR(EUSE)**

Cooprix est à la recherche de personnel non-étudiant pour combler le poste de caissier(ère) emballleur(euse).

Travail 10 à 30 heures/semaine. Si vous êtes intéressé(e) à ce poste venez chercher votre formulaire d'inscription.

**Cooprix Thetford
520, Boul. Smith Sud
Thetford Mines
P.Q.**

7038

MAGASIN D'ÉCOULEMENT



IL NOUS FAIT PLAISIR DE VOUS ANNONCER

LA VENTE LA PLUS INCROYABLE DE NOTRE HISTOIRE

Tous les vêtements en magasin sont

réduits de

60%

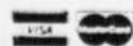
du prix de détail suggéré par le manufacturier.

POUR 10 JOURS SEULEMENT Du vendredi, 10 novembre au dimanche, 19 novembre

Ouvert 7 jours 10 h - 18 h

LL BROME

KNOWLTON



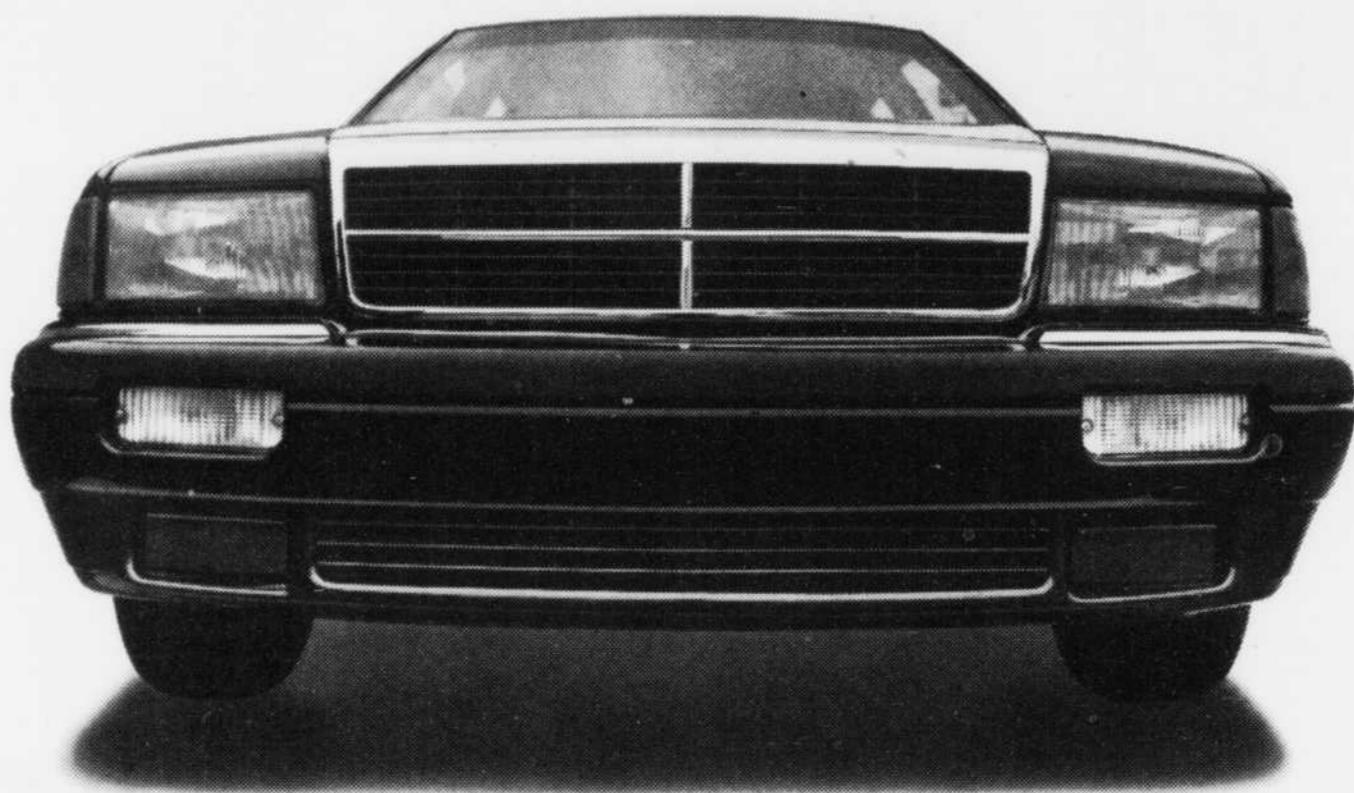
91 Lakeside, Knowlton, Québec JOE 1V0 TEL: 1-243-0123

6388



3025, rue King ouest, Sherbrooke

FAITES FACE AUX ANNÉES 90 AVEC CHRYSLER!



JUSQU'À 750\$ DE REMISE EN ARGENT* OU UN TAUX RÉDUIT DE FINANCEMENT!**

Quand Chrysler se met de la partie! Vous êtes gagnant à tout coup!



500 \$ de remise en argent*
PLYMOUTH SUNDANCE/DODGE SHADOW 1990.
Les SUNDANCE et SHADOW 90 : des voitures familiales complètes à partir de **11 650 \$*****.

- Ensembles-options avec réduction jusqu'à **1 300 \$**.
- Incluant 47 caractéristiques standard.
- Air climatisé ou transmission automatique sans frais***.



**500 \$ de remise en argent* ou
taux réduit de financement****
DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM 1990
Les SPIRIT et ACCLAIM 90 : des voitures familiales sportives et excitantes.

- A partir de seulement **13 650 \$*****.
- Economisez jusqu'à **1 100 \$** avec les ensembles-options.
- Moteur V-6 multipoint ou turbo 2,5 litres.
- Air climatisé sans frais***.
- De plus, 57 caractéristiques standard incluant radio AM/FM stéréo, fermeture protection enfants, essuie-glaces intermittents, etc.



**500 \$ de remise en argent* ou
taux réduit de financement****
DODGE DAKOTA 1990
Le DAKOTA : un pick-up mi-grandeur qui fait face à toutes les situations.

- Economisez jusqu'à **1 100 \$** avec les ensembles-options.
- Moteur V-6.
- Transmission automatique sans frais***.

**500 \$
de remise en argent***
EAGLE SUMMIT 1990.
La SUMMIT : la voiture de demain... dès aujourd'hui!

- Technologie japonaise de pointe.
- Voiture excitante avec un style aérodynamique et une ergonomie des plus attrayantes.



**750 \$
de remise en argent***
JEEP CHEROKEE LIMITED 1990
JEEP : un nom qui dit tout

- Technologie Jeep, style Jeep.
- Meilleur groupe motopropulseur de sa catégorie.
- En exclusivité, le Selec-Trac : système 4x4 en prise permanente

Chrysler a le plus haut taux de satisfaction à la clientèle de tous les constructeurs automobile nord-américains** et ce, depuis les trois dernières années!
En 1990, personne ne bat Chrysler, personne!

* Les remises en argent sont offertes pour un temps limité. Les véhicules achetés et livrés doivent faire partie du stock du concessionnaire en date du 21 octobre 1989 et ce, jusqu'à la fin de ce programme. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Elles s'appliquent aussi aux véhicules loués à long terme à des particuliers. Voyez votre concessionnaire pour de plus amples détails.

** Ces offres sont mutuellement exclusives et conditionnelles à une approbation de crédit de Chrysler Crédit Canada Ltée. Les véhicules achetés et livrés doivent faire partie du stock du concessionnaire et ce, à partir du 21 octobre 1989 jusqu'à la fin de ce programme tel qu'il a été déterminé par Chrysler. Les acheteurs choisissant le taux d'intérêt réduit sont admissibles à un taux de 6,9 % pour une période maximale de 24 mois, ou de 8,9 % pour une période de 36 mois, ou encore de 9,9 % pour une période de 37 à 48 mois. Ces offres ne s'appliquent qu'aux achats effectués chez les concessionnaires Chrysler participants. Elles ne s'appliquent ni aux véhicules loués, ni aux parcs automobiles, et elles s'adressent uniquement aux particuliers achetant au détail. Ces offres annulent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Taxes, préparation, immatriculation, transport et assurances en sus et à la responsabilité de l'acheteur. Voyez votre concessionnaire participant pour de plus amples renseignements.

*** P.D.S.F. incluant le transport, l'immatriculation et les taxes. Le concessionnaire peut avoir à commander. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

Les rabais sur les ensembles-options sont basés sur les P.D.S.F. des options si achetées séparément. Tous les concessionnaires peuvent ne pas avoir ces véhicules spécialement équipés en stock pour livraison immédiate. Le concessionnaire peut avoir à commander. Taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

††† J.D. Power & Associates 1989

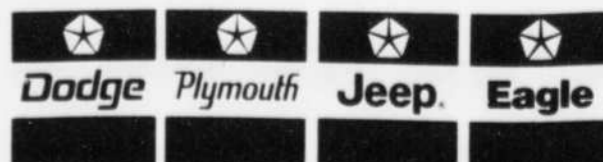
††† Climatisation ou transmission automatique offerte sans frais supplémentaires à l'achat d'un véhicule équipé d'un ensemble-options inclus dans ce programme d'offres. La livraison doit être faite à partir du stock du concessionnaire. Certains concessionnaires pourraient ne pas avoir ces véhicules équipés d'ensembles-options en stock. Taxes en sus. Détails chez le concessionnaire. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

**GARANTIE
7/15**

Garantie limitée.
Détails chez
le concessionnaire

**GARANTIE
3/60**

Garantie limitée.
Détails chez
le concessionnaire.



CHRYSLER CANADA

Luc Baillargeon n'a pas hésité à déménager dans la région de Coaticook après sa sélection pour un emploi

«Une reconnaissance envers ceux qui nous ont fait confiance»

Christian CARON Coaticook

«Prendre la décision de résider et de vivre dans la région où l'on travaille, c'est ni plus ni moins une reconnaissance envers ceux qui nous ont fait confiance. Je suis à Coaticook depuis bientôt deux ans et ce n'est pas à contre-cœur. Loin de là».

Un choix clair

Originaire de Thetford Mines, Luc Baillargeon occupe présentement le poste d'agent de liaison au Centre d'aide au développement des collectivités depuis février 1988. Dès le moment où il fut sélectionné pour cet emploi, son idée était faite: faire les bagages et s'en aller vivre dans la région de Coaticook.

«Pour moi, c'était tout naturel: j'ai déjà travaillé pour la Chambre de commerce de Thetford Mines et le mot d'ordre était l'achat chez nous. Dans ce cas-ci la situation est similaire: je travaille ici, donc je demeure ici», d'expliquer en substance Luc Baillargeon.

Intégration plus lente

Luc Baillargeon apprécie énormément vivre dans la région. Et il affirme sans détour que le résident de l'extérieur mettra probablement plus de temps à s'intégrer à la collectivité que s'il demeure sur place.

«Moi je ne suis pas gêné de dire que c'est après 17h que j'ai découvert la région et les gens du milieu. Selon moi, c'est important de connaître les



Luc Baillargeon

gens dans un autre contexte qu'au travail. Le fait de côtoyer des gens après 17h m'a même permis d'être un meilleur travailleur», de révéler Luc Baillargeon qui croit tout à fait légitimes les efforts déployés par divers intervenants pour tenter une sensibilisation en ce sens.

Plus de 250 personnes (dont au-delà de 135 de la fonction publique) travailleraient dans la MRC de Coaticook, tout en résidant à l'extérieur de ce territoire, selon des informations officielles, déjà publiées dans La Tribune, sur une étude entreprise par la Corporation de développement économique régional de Coaticook.

Solutions

Non seulement Luc Baillargeon trouve-t-il légitime de tenter une sensibilisation mais il propose même des solutions.

«L'idée de base n'est pas de rapatrier les gens de l'extérieur dans la région. Non. Au contraire. Il faut, je pense, penser en fonction de l'avenir», d'indiquer l'agent de liaison du CADC.

Selon lui, il serait bon d'instituer toute une politique d'accueil des nouveaux arrivants. Une politique qui viserait à faciliter l'intégration des gens désirant s'établir dans le milieu. «Car, il faut se rendre à l'évidence, ce n'est pas toujours possible de recruter des gens de la place».

Deux facteurs importants

Il propose des solutions: cocktail de bienvenue à l'Hôtel de ville pour

les nouveaux arrivants, remise d'un certificat de mérite à une entreprise ou commerce ayant facilité l'intégration des personnes dans leur nouveau milieu, implication d'organismes économiques et de marchands dans la remise de certificats-cadeaux à leur arrivée. «En fait ce qui est important pour un homme, c'est son égo et son

portefeuille. Il faut donc tenter de trouver des solutions basées sur ces deux facteurs», d'admettre celui-ci.

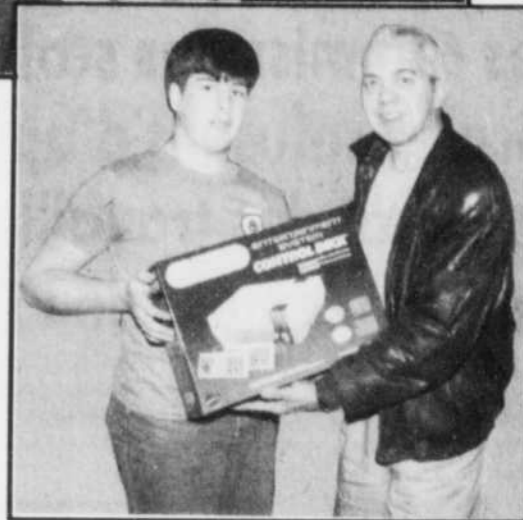
Il termine en disant qu'il n'est pas nécessaire d'être natif de la place pour être un bon citoyen. «Travailler ici, vivre ici et s'impliquer dans la

collectivité sont des façons de démontrer que l'on est satisfait d'être Coaticookois à part entière.»

RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ABONNÉS



Dans le cadre du concours organisé par La Tribune pour le recrutement de nouveaux abonnés, trois camelots se sont mérité un jeu NINTENDO ainsi que des sommes d'argent. Sur la photo, de gauche à droite, Claude Ouellet, gérant de district, Lyne Parenteau, camelot à Sherbrooke, Jean-Nil Laplante, directeur du tirage, Steeve Roy, camelot à Sherbrooke et Jacques Faucher, gérant de district.



Mario Bilodeau, camelot, gagnant de Disraeli et Jean-Charles Poulin, gérant de district, secteur Thetford Mines.

La Tribune

Deauville retire ses deux controversés projets de règlement pour les modifier

Yvon ROUSSEAU Deauville

Le groupe de citoyens fermement décidés à lutter pour conserver de vastes espaces verts à Deauville a finalement eu raison des controversés projets de règlement 308 et 309, concernant le zonage et le lotissement.

A la dernière assemblée du conseil, il a été résolu, sur proposition du conseiller Robert Blais, que les deux règlements soient retirés pour le moment, afin d'y apporter des modifications, avant leur retour sur la table des élus municipaux, pour approbation, un peu plus tard. Aucune date n'a été fixée pour la présentation des nouveaux textes de ces règlements.

549 signatures

C'est le fait que 549 contribuables aient inscrit leurs noms sur le registre de la municipalité, il y a deux semai-

nes, pour demander la tenue d'un référendum sur les deux règlements, qui a amené le conseil municipal à arrêter la procédure d'adoption. Les opposants aux règlements ne voulaient pas qu'un vaste espace vert puisse servir à un développement immobilier.

Les signatures apposées dans le registre de la municipalité représentent environ le tiers du total des contribuables ayant le droit de vote, en cas de référendum.

Compte tenu du grand nombre de citoyens s'étant prononcés contre l'adoption des règlements 308 et 309, tels que rédigés, il apparaissait peu probable que ces derniers aient pu recevoir l'appui d'une majorité des contribuables lors du référendum.

Les parcs préservés

M. Blais a indiqué que les projets de règlements 308 et 309 seront re-

tournés à la commission municipale d'urbanisme, afin qu'une nouvelle étude soit effectuée et que des modifications soient apportées, avant de revenir à la table des élus municipaux.

Pour M. Blais, il apparaît clair que la population veut des parcs, en grand nombre. Le conseiller a indiqué que l'espace prévu pour un parc, près de la rue Simard, va retrouver sa première vocation et qu'il en sera de même pour la bande de terrain située rue Côté, près de la plage municipale, où un parc encore plus grand sera prévu.

Meilleurs contacts

Enfin, M. Blais indique que l'argent économisé en évitant la tenue d'un vote référendaire pourra être utilisé pour établir de meilleurs contacts avec les contribuables, afin de mieux les informer.

3,24\$



Pour un temps limité seulement!

* Taxe sur boissons gazeuses en sus.

PRÉCISEZ VOS IDÉES...
DE DÉCORATION!



45% D'ESCOMPTE sur
STORES
VERTIFLEX
PLISSOL
HORIZONTAUX,
1 po. et mini

25% D'ESCOMPTE sur
HOUSES DE COUETTE
ENSEMBLES DE DRAPS
ENSEMBLES DE COUVRE-LITS
EN MAGASIN

Pour une harmonie
qui demeure!

D É C O R A T I O N



précisément!

1303, KING OUEST SHERBROOKE 563-3855

Extraction du magnésium à partir des résidus d'amiante

Deux étapes sur trois franchises dans le projet Magnola

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

Le dossier d'implantation à East-Broughton, dans la région de l'Amiante, d'une usine de 500 millions \$ pour l'extraction du magnésium à partir des résidus d'amiante ne cesse de progresser positivement, alors que deux des trois étapes de l'étude de faisabilité ont été franchies avec succès.

Connu sous le vocable de Magnola, le projet suscite un grand intérêt dans la région de l'Amiante en raison de l'impact considérable qu'il pourrait avoir sur l'économie régionale par la création de 200 à 500 emplois.

Les promoteurs impliqués, la compagnie minière Noranda et la firme LavalinTech, détiennent une option d'achat des haldes de résidus d'amiante et du site de l'ancienne mine d'amiante Carey Canada, près d'East-Broughton.

Les pilotages techniques réalisés dans le cadre de l'étude de faisabilité s'avèrent concluants. La première phase de l'étude, comprenant des tests pilotes et d'ingénierie conceptuelle, a donné des résultats positifs, notamment au niveau de la lixiviation des rejets d'amiante et de la dés-

hydratation, a révélé à LA TRIBUNE M. Claude Létourneau, porte-parole de Lavalin. Une troisième étape est actuellement en cours au Centre de recherche minérale.

Le dossier est sérieux et des essais préliminaires ont permis de constater que le procédé d'extraction du magnésium était voué à un avenir prometteur, a-t-il poursuivi. En effet, du magnésium, presque à l'état pur, a été extrait des résidus d'amiante.

Au cours des prochains mois, les promoteurs du projet commanderont une étude d'ingénierie de base qui débouchera sur la présentation du projet d'investissement à la fin de l'année 1990, du moins si la conclusion de cette nouvelle étude s'avère toute aussi positive que les autres réalisées jusqu'à présent. Il n'y aura donc pas de décision d'arrêtée par les partenaires actuels avant 1991.

Incidemment, Noranda et LavalinTech ont l'intention d'intéresser d'autres investisseurs dans le projet et ce, dès que l'actuelle étude de faisabilité sera complétée.

Les promoteurs envisagent la construction d'une usine pouvant extraire 50 000 tonnes de magnésium par année.

Les commissions scolaires locales refusent d'appuyer le Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante

Thetford Mines (PS)

Les dirigeants des Commissions scolaires Black Lake-Israëli et de Thetford Mines n'entendent pas s'inscrire dans la démarche proposée par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) quant à un appui aux revendications des enseignants, dans le cadre de la présente ronde de négociations avec le gouvernement en vue du renouvellement de la convention collective de travail.

Dans des lettres identiques adressées au Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante (STEA), les directeurs généraux des deux commissions scolaires locales précisent que les deux organismes participent aux négociations provinciales par l'intermédiaire de leur Fédération et que, par conséquent, ils entendent tout simplement respecter les rôles et responsabilités de chacun dans ce dossier.

Au niveau de la qualité des services éducatifs, ils assurent le syndicat de leurs efforts en participant d'une façon continue aux différentes tables prévues à cet effet.

Ils mentionnent aussi que la priorité de la Fédération est le financement des commissions scolaires et qu'ils ont l'intention de participer au mouvement provincial qui s'amorce dans le but de relever le niveau des ressources fournies par le gouvernement.

Par ailleurs, les dirigeants scolaires se disent disposés à rencontrer les représentants syndicaux afin d'échanger sur leurs préoccupations communes.

Syndicat déçu

La présidente du STEA, Isabelle Blanchette, n'a pas caché sa déception au regard de la réponse reçue des dirigeants scolaires du milieu.

Elle interprète cette décision comme un manque d'intérêt de l'employeur à l'égard des problèmes de ses employés. Mme Blanchette soutient qu'un appui aux revendications légitimes des enseignants aurait constitué une marque tangible de l'intérêt des dirigeants scolaires à la cause défendue.

Surtout que l'appui demandé visait à redonner aux commissions scolaires une partie importante de la marge de manoeuvre indispensable pour continuer d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles et

de répondre aux besoins des jeunes, des adultes et aux attentes des parents.



Une paire de lunettes
selon **LUNETTERIE NEW LOOK**

1 Le 2 pour 1 chez NEW LOOK, c'est simple. Présentez-vous seul(e) ou avec une autre personne avec vos ordonnances en mains ou consultez sur place un optométriste pour un examen de la vue.

2 Choisissez parmi nos grandes marques exclusives deux paires de lunettes complètes (verres et montures), soit deux pour vous ou une pour vous et une pour la personne qui vous accompagne.

3 VOUS NE PAYEZ QUE LA PLUS ÉLEVÉE DES DEUX. L'AUTRE EST COMPLÈTEMENT GRATUITE.



Ceci n'est ni un escompte ni un rabais, mais la politique de prix permanente de LUNETTERIE NEW LOOK.

| | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|---|
| MONTRÉAL Place Versailles Niveau 2 Tél. 354-1220 | LAVAL 1125, boul. St-Martin O. Angle boul. Industriel Tél. 629-9800 | GREENFIELD PARK 901, boul. Taschereau Tél. 466-2166 | SAINTE-FOY Place de la Cité Tél. 654-1492 | CHICOUTIMI Place du Royaume Tél. 696-0844 | TROIS-RIVIÈRES Place Trois-Rivières Tél. 372-1313 | DRUMMONDVILLE Promenades Drummondville Tél. 478-4171 |
| ROSEMONT 2695, Beaubien Est Angle 3 ^e Avenue Tél. 593-8840 | POINTE-CLAIRE Complexe Pointe-Claire Angle Trans-Canada et Saint-Jean Tél. 694-7773 | QUÉBEC Place Fleur-de-Lys Entrée no 7 Tél. 529-2141 | LÉVIS 95, route Kennedy Tél. 833-1131 | SHERBROOKE Galeries Quatre-Saisons Tél. 565-3632 | GATINEAU Promenades de l'Outaouais Tél. 568-1918 | |

LE FORUM EN VENTE! Chez vous!

Le **MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE** a pensé aux gens de Sherbrooke et vous fait bénéficier des mêmes spéciaux que ceux offerts au Forum de Montréal cette semaine

ACHETEZ AU JOURD'HUI et commencez à payer dans 150 jours!

14"

MTC
Téléviseur couleur 14"
MTV148R
•Style moniteur
•Télécommande
•139 canaux compatible avec le câble
299⁹⁹\$

20"

MTC
Téléviseur couleur 20"
MTV229R
•Style moniteur
•Télécommande
•139 canaux compatible avec le câble
369⁹⁹\$

MTC
Téléviseur couleur 20"
MTV229R
•Style moniteur
•Télécommande
•139 canaux compatible avec le câble
369⁹⁹\$

MCR223R

VIDÉO VHS
•2 têtes
•Télécommande
•Affichage à l'écran
MTC
369⁹⁹\$

MCR240R

VIDÉO VHS avec 4 têtes
•122 canaux
•Télécommande
•Programmation à l'écran
MTC
449⁹⁹\$

VRE510

VIDÉO VHS avec 4 têtes
•DA + 2 têtes audio HI-FI
•Décodeur stéréo MTS
•Effets spéciaux
•Télécommande
ZENITH
679⁹⁹\$

FAITES PAVER VOTRE ENTREE AVANT L'HIVER dernier recours
ou faites préparer votre fondation cette année et paver l'an prochain.

ESTIMATION GRATUITE 564-2266

LES PAVAGES LAVALLEE & LEBLANC INC. PAVAGE-EXCAVATION (819)564-2266

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

Plus de 26 Supermagasins
BRANCHÉ SUR LE CHOIX

LE PLUS BAS PRIX GARANTI OU LA DIFFÉRENCE +25%

2300 King Ouest
Sherbrooke – Tél.: 819-563-9191

*Sujet à approbation du crédit. 120 jours sans intérêt. Achat minimum 200\$

Si jamais vous trouvez un de nos articles annoncé à moins cher ailleurs, nous sommes prêts à égaliser ce prix. Si ça se produit dans les 15 jours suivant un achat chez nous, nous vous rembourserons la différence, plus 25% sous forme de note de crédit. C'est du vrai. Voyez les détails en magasin.

Hausse de la taxe foncière à Warwick

Pierre MAILHOT Warwick

Les citoyens de la ville de Warwick devront s'attendre à une augmentation de la taxe foncière pour l'exercice financier 1990 de cette municipalité.

Selon les informations obtenues auprès de la municipalité, hier, l'augmentation ne sera pas énorme. Présentement, les résidents de Warwick payent 1,66\$ du 100\$ d'évaluation.

Il n'est pas question, d'autre part, qu'il y ait une augmentation des taxes touchant l'eau, l'assainissement des eaux, les vidanges et les égouts, car ces taxes ont été réajustées l'an dernier.

Dans son rapport annuel sur l'administration financière de la ville, le maire, M. Gérard Laroche, a indiqué que la Ville anticipe un surplus de 20 000\$ sur un budget de 2 000 000\$.

Les principales dépenses en immobilisation qui ont été faites en 1989 sont l'achat d'équipements (150 000\$) et le pavage des rues (100 000\$).

La principale dépense prévue par la Ville en 1990 sera l'achat du réseau électrique (les lumières de rues). Il en coûte, à l'heure actuelle, 76 000\$ à la ville pour l'éclairage des rues. En effectuant, en 1990, l'achat du réseau électrique, la Ville croit que les dépenses se chiffrent à environ 35 000\$.

Le frère Émile Breton happé à mort

Arthabaska (PM)

Le frère Émile Breton du Collège Sacré-Coeur d'Arthabaska, a été happé à mort par un automobiliste en fin de journée mardi.

L'accident est survenu vers 17h30 en face de l'église Saint-Christophe d'Arthabaska. Le frère Breton est décédé des suites de ses blessures trois heures plus tard.

Le frère Breton, âgé de 75 ans, traversait la rue Laurier quand une automobile conduite par M. Yvan Leblanc de Ham-Nord l'a frappé mortellement. M. Leblanc a indiqué aux policiers de la Sûreté municipale d'Arthabaska qu'il n'a rien vu.

...en bref

BOIS-FRANCS

Levée de fonds

VICTORIAVILLE - Les responsables des Troubadours de Victoriaville ont entrepris une campagne de financement, afin de renouveler certaines parties de l'équipement (gong, crotale, xylophones, timbales, contrebasse, etc). L'objectif de cette campagne de financement, qui s'échelonne jusqu'au mois de décembre, est de 40 000 \$. Les Troubadours comptent actuellement 52 membres.

Nomination

VICTORIAVILLE - Le directeur adjoint de la Caisse populaire Sainte-Victoire, M. Claude Fournier, vient d'accéder au titre de vice-président de l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec. M. Fournier est membre socio-économique du conseil d'administration de l'Office depuis avril 1988 et il siège au sein du conseil d'administration de l'Association comme représentant de la région 04 depuis janvier 1989.

Correspondant demandé à Asbestos

Le Service des nouvelles de La Tribune est à la recherche d'un(e) journaliste à la pige pour la ville d'Asbestos. La personne doit posséder une bonne connaissance du français et demeurer obligatoirement à Asbestos. Communiquer avec Maurice Cloutier, adjoint au chef des nouvelles, 564-5454.

CORYNTH. UN DESIGN OU LE LANGAGE DES FORMES ET LE DIALOGUE DES LIGNES DEVIENNENT SPECTACLE

Michel Herbelin
Ronald Fortier inc.
GEMMOLOGISTE
43, rue Wellington nord

15% plus de visiteurs au parc Marie-Victorin



Normand Hinse

Pierre Mailhot Kingsey Falls

Le nombre de personnes qui ont visité le parc Marie-Victorin, en 1989, a augmenté de 15 pour cent par rapport à l'année 1988.

Le directeur du parc, M. Normand Hinse, a évoqué quatre facteurs qui ont contribué à cette augmentation. Il a d'abord indiqué que le parc Marie-Victorin est de plus en plus connu dans la région et à travers la province de Québec. Les festivités entourant le 25ième anniversaire de la compagnie Cascades ont aussi été un atout précieux.

Il considère également que le théâtre des Grands-Chênes du comédien Marcel Leboeuf, qui a accueilli plus de 25 000 personnes avec la pièce «Bowling», a eu une incidence sur le nombre de visiteurs au parc. Il a mentionné, d'autre part, le fait que la municipalité de Kingsey Falls ait,

pour une troisième fois, remporté le titre provincial du concours Villes et villages fleuris du Québec, dans sa catégorie, a aussi eu une influence.

Des projets

Malgré les premiers froids de l'hiver, les responsables du parc Marie-Victorin ont du pain sur la planche pour les prochains mois. Il y a, dans un premier temps, la rédaction et la publication du livre sur les jardins québécois.

Les responsables s'attaqueront, par la suite, à la conception d'un cahier pédagogique pour la clientèle étudiante.

Il ne faut pas oublier dans ces projets la réalisation du Centre d'éducation à la conservation, un centre unique au Canada, qui doit être complété pour le mois d'août 1990. L'ensemble des opérations de construction sera complété à 50 pour cent d'ici la fin de l'année 1989.

Douze nouveaux logements pour familles et personnes handicapées

Victoriaville (PM)

Les travaux de construction d'un ensemble de 12 logements pour familles et personnes handicapées à Victoriaville ont commencé en octobre et devraient être finalisés en janvier 1990.

Ce projet en voie de réalisation par l'organisme sans but lucratif les «Habitations Vic» de Victoriaville recevra une aide financière en vertu de l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale. Cette aide correspondra à une subvention annuelle maximum du déficit d'exploitation

égale à la différence entre ses frais d'exploitation admissibles et ses revenus.

Déficit

Le déficit annuel à être subventionné est estimé à 89 723\$. Cette subvention sera accordée pour une période de 35 ans et sera partagée dans une proportion de 75 pour cent par le gouvernement du Canada et de 25 pour cent par le gouvernement du Québec.

Parrain de ce projet, les Habitations Vic ont également reçu un prêt de démarrage de 9 000 \$ pour mener à terme sa proposition. De plus, une

assurance hypothécaire sans frais pour la totalité des coûts de réalisation reconnus sera souscrite par la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

Coûts

Les coûts de ces travaux de construction sont de l'ordre de 758 416 \$. Il est aussi à souligner, dans ce dossier, que l'organisme a bénéficié des services professionnels du Groupe de ressources techniques (GRT) «Les habitations populaires Desjardins» du Centre du Québec.

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT



CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU 11 AU 18 NOVEMBRE 1989

(819) 821-4611



LA FAIM N'A PAS DE SAISON. MOISSON ESTRIE Y VOIT!

Une BANQUE Alimentaire

UN ORGANISME DONT LE RÔLE EST LA RECUPERATION ET LA DISTRIBUTION GRATUITE D'ALIMENTS AUX PLUS DÈMUNIS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ORGANISMES.

AQUATHERM

SANTANA • CANADA

IMPERMEABILITÉ GARANTIE

Pour être bien chaussé cet hiver, faites confiance à

326, boul. Industriel
Sherbrooke,
562-2454

10, Principale ouest
Magog,
847-2424

AU PRIX DU MANUFACTURIER

1990

9.9%
24 mois

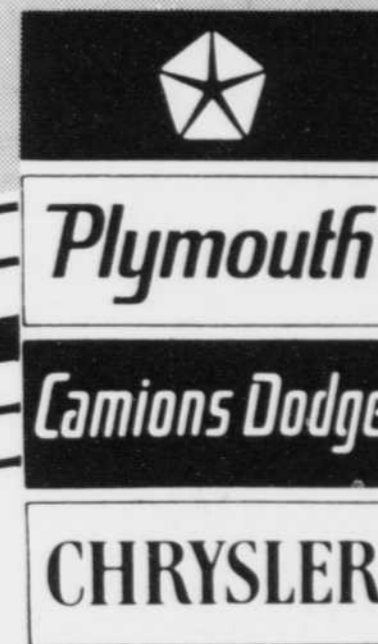
10.9%
36 mois

11.9%
48 mois

pour **47**
"Sundance"
1990

chez

ELITE
PLYMOUTH CHRYSLER INC.
1138 ROUTE 220 ST-ELIE D'ORFORD



Aussi



19

japonaises 1989 (COLT)

à des
taux d'intérêt **6.9%**
à partir de ■/24 mois.

Tél.:
564-1122

Cols bleus de Lactantia: hausse moyenne de 5 % pour chacune des 3 prochaines années

Pierre MAILHOT Victoriaville

Les 140 cols bleus de la compagnie Lactantia de Victoriaville affiliés à la CSD viennent d'accepter, dans une proportion de 75 pour cent, les offres de leur employeur.

Ces employés de production affectés aux sections du lait et du fromage recevront une augmentation salariale moyenne de 5 pour cent pour chacune des trois prochaines années.

Les employés de soir recevront des augmentations de 0,40 \$ l'heure pour la première année, 0,42 \$ pour la deuxième année et 0,45 \$ pour la dernière année de la convention. Les employés

de nuit, quant à eux, obtiennent des augmentations de 0,45 \$ l'heure pour la première année, 0,47 \$ la deuxième année et 0,50 \$ la troisième année.

Les chefs d'équipe, qui n'avaient jamais eu de prime, auront maintenant une prime de 0,50 \$ l'heure. Par ailleurs, les employés qui suivent des cours à l'Institut technologique agricole recevront des augmentations salariales variant entre 0,30 \$ l'heure et 0,40 \$ l'heure au cours de ce contrat de trois ans. Finalement, les employés, qui travaillent la fin de semaine (samedi et dimanche) auront une prime additionnelle de 0,50 \$ l'heure.

La convention collective doit se signer lundi prochain.

Comité des Fêtes du 175^e anniversaire

Le conseil de Drummondville coupe les demandes de financement d'environ 30 %

Gérald PRINCE Drummondville

Le conseil de Drummondville a réduit d'environ 30 pour cent les demandes initiales de financement du comité des Fêtes du 175^{ème} anniversaire de cette municipalité.

C'est ce que LA TRIBUNE a pu apprendre: le comité des Fêtes avait déposé auprès du conseil de ville un budget pro forma de l'ordre de 1,4 million \$ pour les activités prévues au cours de toute l'année 1990.

Les conseillers en atelier de travail se sont trouvés face à des demandes plus élevées qu'ils ne prévoient et, signale le conseiller Jean-Guy Spénard, ont réduit le budget à environ un million \$. Malgré ces coupures, M. Spénard souhaite que les Fêtes se déroulent dignement.

C'est ainsi que la Ville a décidé du même souffle de réduire sa participation financière sous forme de subventions: le comité du 175^{ème} lui demandait 331 000 \$, le conseil en accorde 200 000 \$ en plus des 50 000 \$

versés cette année pour mettre sur pied les préparatifs. Pour le conseiller Bernard Loiselle, qui a proposé le versement de 200 000 \$ pour 1990, cet argent devrait suffire à «créer la synergie nécessaire dans le rang des bénévoles» pour que les Fêtes soient tenues avec éclat.

Interrogé par LA TRIBUNE, le président des Fêtes, M. J. Bruno Smith, s'est dit un peu déçu de la réduction des dépenses. Il reconnaît que cette réduction aura des incidences sur la programmation,

mais il continue à croire que les Fêtes seront très intéressantes, accessibles au plus grand nombre et seront présentées avec éclat et même, panache. «Dans la situation actuelle, il faut faire contre mauvaise fortune, bon cœur».

À la lumière de ces changements, la programmation des Fêtes qui devait être dévoilée au début de novembre, le sera avec un mois de retard, au début de décembre.

EN BREF

• Cliniques contre la grippe

Le CLSC Drummond tient à partir d'aujourd'hui jusqu'au 24 novembre des cliniques de vaccination contre la grippe, en particulier aujourd'hui, demain, les 16, 17, 23 et 24 novembre à ses locaux de la rue St-Jean.

Le vaccin s'adresse surtout aux personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi qu'aux enfants et adultes présentant des maladies chroniques.

• Souper du Club d'administration industrielle

M. André Petit, professeur titulaire de gestion des ressources humaines de l'Université de Sherbrooke, sera le conférencier au prochain souper du

Club d'administration industrielle de Drummondville. Cette rencontre est prévue pour le lundi 13 novembre au Motel Universel à 18h30.

• Prévention des vols à l'étalage

Les commerçants qui sont aux prises avec le vol à l'étalage et d'autres crimes frauduleux sont invités à une conférence d'information sur le sujet

qui se tiendra le mardi 14 novembre au Dauphin de 8h30 à 11h45. Organisée par la Chambre de commerce du comté de Drummondville.

PROMOTION «BONJOUR LES CHAMPIONS»

Au Carrefour de l'Estrie

Participez à ce concours permettant à VINGT (20) enfants de 5 à 12 ans de chanter «Bonjour Champion» ainsi que des cantiques de Noël sur la scène du Carrefour de l'Estrie.

Remplissez le coupon de participation, joignez-y une photo récente et envoyez-le à CHLT RADIO, 25 rue Bryant, Sherbrooke, Québec, J1J 3Z5.

CINQ (5) chanteurs et/ou chanteuses seront sélectionnés chaque semaine à compter du 13 novembre. Ils mériteront un chandail «Bonjour Champion», un repas chez Mom ainsi qu'un cadeau-souvenir de chez Eaton.

* Les vingt (20) personnes choisies chanteront aussi sur les ondes de CHLT RADIO



La Tribune



Nom _____
 Adresse _____
 Age _____ Téléphone _____

en collaboration avec

Eaton et Restaurant Chez Mom

Les règlements sont disponibles à CHLT RADIO et à La Tribune

C'est le temps d'un Jeep!

1500\$ de remise**

ou financement 6,9% pour 24 mois*

sur Jeep Cherokee 1989

Rendez-vous chez votre concessionnaire Jeep et Eagle participant!



Plus d'autres bonnes affaires:

Jeep Comanche 1989
500 \$ de remise.**

Jeep Wagoneer Limited 1989
1 500 \$ de remise** ou
financement 6,9% pour 24 mois.*

Jeep Grand Wagoneer 1989
1 500 \$ de remise.**



* Voir un concessionnaire pour les détails.

Chez votre concessionnaire Jeep et Eagle du Québec participant...vous ferez une bonne affaire!

* Ces offres sont mutuellement exclusives, elles ne peuvent être combinées et s'appliquent à des achats pour usage personnel seulement. Les acheteurs au détail admissibles qui choisissent un taux de financement réduit sur des véhicules sélectionnés ont droit au taux de financement de 6,9% pour un terme maximum de 24 mois, 8,9% pour un terme de 25 à 36 mois et 9,9% pour un terme de 37 à 48 mois. Les transactions sont sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée à l'achat et à la livraison chez un concessionnaire Jeep et Eagle participant entre le 30 octobre 1989 et la date où Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. Les véhicules doivent être achetés et livrés à partir du stock existant du concessionnaire. Les offres de financement excluent les parts et les véhicules de location au détail, et annulent et remplacent tous les autres programmes annoncés précédemment et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre. Le coût de l'emprunt variera en fonction du montant financé, de la durée du prêt et du taux de financement. L'acheteur doit payer les frais de transport, d'immatriculation, les taxes et les autres frais tels que l'assurance et l'enregistrement. Voir un concessionnaire pour les détails.
 ** L'offre de remise est une offre de durée limitée et s'applique aux véhicules indiqués ci-dessus. L'achat doit être effectué et l'acheteur doit prendre livraison du véhicule à partir du stock existant du concessionnaire entre le 30 octobre 1989 et la date où Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. Cette offre annule et remplace tous les autres programmes annoncés précédemment et ne peut être combinée avec aucune autre offre précédente ou aucune autre offre de remplacement en vigueur. Les véhicules de location au détail sont admissibles. Voir un concessionnaire pour les détails.

la bonne habitude

«On a trouvé un remède... pour faire face à certaines dépenses. C'est l'épargne systématique Desjardins: une bonne habitude qui nous permet d'accumuler les réserves nécessaires pour parer aux dépenses prévues et imprévues.»

* Disponible dans les caisses Desjardins participantes.

L'épargne systématique Desjardins, c'est bien simple. Il vous suffit de déterminer le montant requis, de fixer la fréquence et la durée de vos virements. Alors, quand les dépenses se présentent, pas de panique: vous n'avez qu'à retirer ce qu'il faut dans votre réserve, soit au comptoir de la caisse ou au guichet automatique.

Ça fonctionne tout seul

Votre caisse Desjardins effectue automatiquement, à la fréquence que vous avez déterminée et sans aucuns frais, un virement de votre compte d'épargne avec opérations à votre compte d'épargne stable à intérêt quotidien. Dans ce compte, les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien et y sont versés chaque mois.

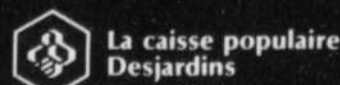
C'est vous qui décidez du «quand» et du «combien»

- Aucun montant minimum ou maximum.
- Virements hebdomadaires, bimensuels ou mensuels.
- Durée illimitée.
- Possibilité de mettre fin aux virements en tout temps.

Voilà enfin un outil d'épargne pour aller au-devant des dépenses: taxes, assurances, cadeaux, vacances et... imprévus!

L'épargne systématique Desjardins, la bonne habitude d'épargner pour éliminer les maux de tête budgétaires.

L'épargne c'est la liberté



Épargne systématique Desjardins

National

Déchets dangereux

La Commission Charbonneau assurera la protection des témoins

Québec (PC)

La Commission d'enquête sur la gestion des déchets dangereux assurera la protection des témoins qui le désirent dans le cadre d'une nouvelle phase qu'elle ajoute à ses travaux.

La Commission, dirigée par l'expresident de la CEQ Yvon Charbon-

neau, a reçu plusieurs requêtes de personnes désirant obtenir une telle protection. Le Parti Québécois avait aussi demandé l'immunité aux personnes appelées à livrer leur témoignage.

Elles pourront donc parler en toute sécurité lors d'audiences qui seront tenues au début de 1990. Un porte-parole de la Commission, M. André

Bélisle, a indiqué que le tout se fera dans un contexte plus judiciaire car des gens pourront témoigner sous serment.

Témoignages

Des citoyens de la région de Québec ont demandé hier à la Commission Charbonneau d'enquêter sur ce qu'il est advenu de neuf bombonnes

de gaz toxiques prises en charge par le transporteur Sani Mobile pour destruction et dont on semble avoir perdu la trace.

La demande a été formulée notamment par Christian Simard de la Société linéenne, hier, dans le cadre des travaux publics menés par la commission dans la région de Québec. Des rumeurs de toutes sortes circulent à ce sujet depuis plusieurs mois.

Selon des informations émanant de médias locaux, il s'agirait de gaz constitués de tétra-fluoro-hydrazine (N2F4) utilisés ou produits par le Centre de recherche de Valcartier à des fins militaires et servant à la propulsion de fusées.

Le Centre de recherche aurait confié en 1987 le soin à Sani Mobile de débarrasser de ces bombonnes moyennant la somme de 15 000 \$.

Interrogé à ce sujet, Daniel Kozak, représentant d'Enviro Mobile (filiale jusqu'au 2 novembre dernier de Sani Mobile), a reconnu avoir été mandaté pour disposer de ces gaz, mais a assuré n'avoir «jamais éliminé de déchets dangereux de façon inadéquate».

Il a cependant refusé de dire à quel endroit avaient été acheminées les bombonnes en question.

«Nous en avons disposé conformément à la loi et à l'endroit indiqué sur le manifeste de transport», s'est-il contenté d'ajouter.

Le manifeste en question est un document rempli par l'expéditeur et le transporteur, devant être approuvé par le ministère de l'Environnement, où sont inscrits la nature des matières transportées, leur quantité, le point de départ et d'arrivée et le nom des firmes concernées.

Après du ministère de l'Environnement, il a été impossible de mettre la main sur ce document qui «fait partie du rapport d'enquête», a indiqué le responsable de l'information, Evariste Normand.

Poursuites

Il importe de signaler que près d'une centaine de poursuites ont été intentées dans la semaine du 15 octobre contre les firmes Sani Mobile et Enviro Mobile à qui on reprochait d'avoir exploité un centre de transfert de déchets dangereux sans avoir acquis au préalable un permis du ministère de l'Environnement.

En outre, le ministère accuse Sani Mobile d'avoir inscrit sur des manifestes de transport des informations fausses ou inexactes quant à la nature et à la quantité des matières transportées, et cela à huit reprises.

Le 2 novembre dernier, les cadres de la compagnie Enviro Mobile se

sont portés acquéreurs de toutes les actions que le Groupe Sani Mobile détenait dans leur entreprise.

Au cours des travaux publics de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, un représentant de la CSN, Julien Painchaud, a invité les commissaires à aller fouiller ce qui se passe sur la base de Valcartier.

«A mon avis, il y a deux ou trois affaires là», a-t-il laissé tomber.

M. Charbonneau doute détenir les pouvoirs nécessaires, comme commission d'enquête mandatée par le gouvernement provincial pour faire enquête sur un territoire de juridiction fédérale. Il s'est tout de même engagé à demander un avis juridique.

Autobus impliqué dans un accident: 15 blessés

Montréal (PC)

Un spectaculaire accident de la circulation, impliquant un autobus de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (ST-CUM) bondé de passagers et une auto sport rapportée volée, a fait une quinzaine de blessés, hier matin à Montréal.

Seuls les conducteurs des véhicules accidentés ont été hospitalisés, souffrant de blessures qui ne mettraient pas leur vie en danger.

Chaque conducteur de l'autobus depuis près de 30 ans, M. Raymond Labonté, âgé de 58 ans, est resté prisonnier pendant une heure dans l'habitacle de son véhicule avant d'être dégagé.

L'autre conducteur, Luc Bazinet, âgé de 28 ans, est resté coincé une cinquantaine de minutes dans les débris de la Camaro Z28 rapportée volée.

Les autres blessés ont été transportés à l'hôpital par précaution, souffrant surtout de chocs nerveux.

L'autobus de la ST-CUM, transportant une cinquantaine de passagers, circulait vers l'ouest sur la rue Sainte-Catherine lorsque la voiture sport roulant à vive allure sur la rue Aylwin, en direction sud, aurait brûlé un feu rouge à cette intersection.



L'autobus et l'auto rapportée volée ont frappé un immeuble.

Les patients en phase terminale pourront avoir une partie de l'assurance

Norman DELISLE

Québec (PC)

Les patients atteints d'une maladie en phase terminale pourront encaisser de leur vivant une partie de l'assurance-vie qu'ils ont contractée auprès de la Laurentienne-Vie, a annoncé hier le président de cette compagnie d'assurance, M. Jean-Guy Paquet.

Il s'agit d'un précédent dans l'histoire de l'assurance au Canada, et ce changement vise à améliorer la qualité de vie de ces personnes aux prises avec un mal incurable, a indiqué M. Paquet lors de la conférence de presse convoquée pour annoncer la mesure.

Pour se prévaloir de l'offre, un assuré de Laurentienne-Vie devra faire la preuve que son état de santé est incurable et que son espérance de vie est de moins de deux ans.

Dans ce cas, il pourra encaisser de son vivant un tiers de la valeur de son assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, après avoir fourni la preuve médicale de son état de santé.

La partie encaissée et les intérêts y afférant seront déduits du montant versé aux héritiers à la mort de l'assuré.

«La mesure a été mise sur pied après que notre compagnie ait reçu deux demandes en ce sens, l'une provenant d'un assuré atteint d'un cancer en phase terminale, l'autre en provenance d'un malade atteint du sida», a dit M. Paquet.

Tous les 180 000 assurés de Laurentienne-Vie, anciens dont la police est en vigueur ou nouveaux qui vont contracter une police, peuvent bénéficier de cet avantage depuis hier, a indiqué le président de l'entreprise. Une seule exception: les détenteurs d'une assurance-vie temporaire sans possibilité de transformation et venant à échéance dans moins de cinq ans.

Selon M. Paquet, la mesure cadre bien avec le mandat de la Laurentienne-Vie, soit celui de veiller à la meilleure sécurité financière possible pour ses assurés.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE Lueur d'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564 2323
Sans frais d'appel: Woodon

**LAC-MÉGANTIC
RICHMOND
ASBESTOS**
composez 0 et demandez Zarith 5-3060
À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Vente avant NOËL



LIT D'EAU MELAMINE

Choix de blanc, noir, gris ou amande. Grandeur "queen" ou super simple. Tête 30\$ en sus.

249\$

LIT D'EAU "CAPRI" REMBOURRE

Rembourrage au fini "soft touch". Blanc ou noir, grandeur "queen" ou super simple. Tête incluse.

299\$

LIT D'EAU DE LUXE TUBULAIRE

Jouissez d'un confort superbe! Les lits d'eau hybrides ressemblent à des lits ordinaires et vous pouvez utiliser de la literie et des têtes de lit standard.

729\$

A partir de



"LE DAMIER" 7 MCX. INCLUANT LIT D'EAU

Laqué blanc ou noir. Incluant 2 tables de nuit, bureau triple, commode, tête de lit "queen" et miroir cathédrale.

1288\$

ENSEMBLES DE DRAPS ET DOUILLETTE

Choix de motifs. Grandeur "queen". Reg. 159\$

99\$

ENSEMBLES DE DRAPS

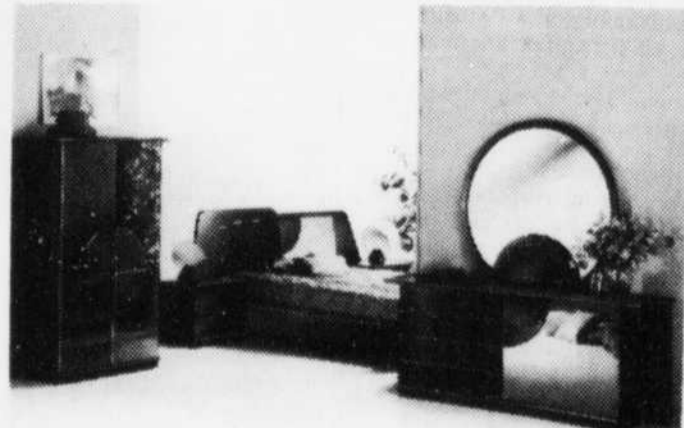
Motifs assortis. Super simple.

35\$

LAMPES HALOGEN

Reg. 149\$

89\$



"L'AMBIANCE" 6 MCX.

Laqué noir ou blanc avec portes miroirs, dessus fini "Gratex". Incluant tête de lit "queen", 2 tables de nuit, armoire, bureau double et miroir rond.

1999\$

LIT D'EAU NATIONAL
1460, rue King ouest Sherbrooke 821-0066

BROSSARD • KIRKLAND • LASALLE • LAVAL • MONTREAL • QUEBEC • SHERBROOKE • ST-LAURENT



Chaque lit d'eau National comprend chauffe-eau, piedestal, doublure et matelas plein-mouvement.

